



Rapport Annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Année 2019

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 : LE TERRITOIRE.....	5
CHAPITRE 2 : LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION.....	7
2.1 LE PERSONNEL.....	7
2.2 LE MATERIEL.....	8
2.3 LES BATIMENTS ET INSTALLATIONS.....	8
2.4 L'ORGANISATION DU SERVICE.....	10
2.4.1 Modalités de collecte	10
2.4.2 Organisation de la collecte en apport volontaire	13
2.4.3 Organisation de la collecte en PAP	14
2.4.4 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers	17
2.5 FOCUS SUR LES DECHETERIES.....	18
2.6 SYNTHESE.....	21
CHAPITRE 3 : LA PREVENTION DES DECHETS.....	24
3.1 INDICE DE REDUCTION DES DECHETS PAR RAPPORT A 2010.....	24
3.2 DESCRIPTION DES ACTIONS D'ECONOMIE CIRCULAIRE ET INDICATEURS ASSOCIES.....	28
3.3 PLPDMA.....	28
3.4 GESTION DE PROXIMITE DES DECHETS VERTS.....	30
3.5 REDEVANCE SPECIALE POUR LES GROS PRODUCTEURS NON MENAGERS.....	31
3.6 TARIFICATION INCITATIVE.....	31
3.7 CONNAISSANCE DES COUTS.....	32
3.8 ACTIONS DE PREVENTION MISES EN PLACE.....	32
3.8.1 Autocollant Stop-Pub	32
3.8.2 Promotion du compostage individuel	33
CHAPITRE 4 : LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN.....	34
CHAPITRE 5 : LE TRAITEMENT DES DECHETS : BILAN.....	37
CHAPITRE 6 : LA COMMUNICATION.....	38

6.1 COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE.....	38
6.2 DISTRIBUTION DE STOP PUB ET DE MEMO TRI.....	39
6.3 PARTICIPATION EVENEMENTS LOCAUX, NATIONAUX ET EUROPEENS.....	39
6.4 CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LE JARDINAGE AU NATUREL.....	41
6.5 ANIMATIONS SCOLAIRES.....	42
CHAPITRE 7 : BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT.....	43
7.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	43
7.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	44
7.3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	46
7.4 RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	47
7.5 COUTS DU SERVICE.....	49
CHAPITRE 8 : LES PROJETS.....	51

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS :

3CG : Communauté de communes Cœur de Garonne
AAP : Appel à projet
AV : Apport volontaire
BCMP : Emballages Recyclables
BCMPJ : Emballages Recyclables et Papiers en mélange
CC : Communauté de communes
CCV : Communauté de Communes du Volvestre
DDS Déchets dangereux spécifiques
DEA : Déchets d'éléments d'ameublement = Mobilier usagé
DMA : Déchets ménagers et assimilés
DV : Déchets verts
ISDI : Installation de stockage des déchets inertes
ISDND : Installation de stockage des déchets non dangereux
J : Papiers
OMA : Ordures ménagères et Assimilés
OMR : Ordures ménagères résiduelles
PAV : Point d'apport volontaire
PAP : Porte-à-porte
PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PR : Point de regroupement
RdT : refus de tri
RS : Redevance spéciale
RSHV : Recyclables secs hors verre = Emballages (hors verre) et Papiers
SERD : Semaine européenne de réduction des déchets
SPGD : Service Public de Gestion des Déchets
TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TI : Tarification incitative
TLC : Textiles, Linge de maison et Chaussures
TV : Tout-venant
TZDZG : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage
ZDZG : Zéro Déchet Zéro Gaspillage

CHAPITRE 1 : LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes Cœur de Garonne est née au 1^{er} janvier 2017 de la fusion de trois communautés de communes : La Communauté de Communes du Savès (18 communes, 16 525 habitants), la Communauté de Communes de la Louge et du Touch (14 communes, 5 533 habitants) et de la Communauté de Communes du Canton de Cazères (16 communes, 12 804 habitants).

Elle s'étend sur **une superficie de 570 km² selon un axe nord-sud**, au sud-ouest de l'agglomération toulousaine, pour **une population de 34 626 habitants** (population municipale – INSEE 2016). Les 48 communes qui la composent sont, par ordre alphabétique :

Beaufort, Bérat, Boussens, Cambernard, Castelnau-Picampeau, Casties-Labrande, Cazères, Couladère, Forgues, Francon, Fustignac, Gratens, Labastide-Clermont, Lahage, Lautignac, Le Fousseret, Le Pin-Murelet, Le Plan, Lescuns, Lherm, Lussan-Adeilhac, Marignac-Lasclares, Marignac-Laspeyres, Martres-Tolosane, Mauran, Mondavezan, Monès, Montastruc-Savès, Montbéraud, Montclar de Comminges, Montégut-Bourjac, Montgras, Montoussin, Palaminy, Plagne, Plagnole, Polastron, Poucharramet, Pouy-de-Touges, Rieumes, Saint Araille, Saint-Elix le Château, Saint Michel, Sainte-Foy de Peyrolières, Sajas, Sana, Savères, Senarens.

Le territoire de la CC Cœur de Garonne est considéré comme **semi-rural** avec quelques gros bourgs (2 000 à 5 000 habitants) et des petites communes très rurales à l'habitat dispersé (cf. **Figure 1**).

Le **Tableau 1** regroupe les principales caractéristiques du territoire de la CC Cœur de Garonne.

Tableau 1 : Principales caractéristiques du territoire de la CC Cœur de Garonne

Nom	Communauté de Communes Cœur de Garonne
Nombre de communes	48 communes
Superficie	570 km ² selon un axe Nord-Sud, au Sud-Ouest de l'agglomération toulousaine
Population (INSEE 2019)	34 626 habitants
Densité moyenne	60 habitants/km ² (min. : 12,1 – max. : 259,1)
Typologie d'habitat	Semi-rural avec quelques gros bourgs (2 000 à 5 000 habitants) et des communes très rurales à l'habitat dispersé
Dynamique d'évolution	+ 1% de population entre 2010 et 2015 en moyenne
Particularités du territoire	<ul style="list-style-type: none">• Population rurale en habitat pavillonnaire• Un territoire bien desservi par 3 déchèteries• 12 zones d'activités

CHAPITRE 2 : LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION

2.1 LE PERSONNEL

Le service compte 48 postes au total.

L'équipe administrative du service OM, basée sur Le Fousseret à la Maison des Services Intercommunaux, comprend une responsable de service OM/Déchèterie qui organise l'ensemble de l'activité relative à la prévention et la gestion des Déchets Ménagers et assimilés, une technicienne chargée de la gestion administrative et de la coordination de l'équipe d'animation, deux ambassadrices du tri qui assurent la communication de proximité et une animatrice prévention en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Les agents de collecte ou de déchèterie sont répartis sur les deux secteurs géographiques définis selon la **Figure 3** et sous la responsabilité de 4 chefs d'équipe.

Un responsable de collecte par zone assure l'organisation des collectes en porte-à-porte ou en regroupement par les équipes des camions bennes (BOM).

Un responsable de déchèterie, par zone également, coordonne l'accueil sur les déchèteries et l'enlèvement des déchets selon les flux collectés. Le responsable déchèterie de la zone sud gère la déchèterie de Cazères et de Le Fousseret, le responsable déchèterie de la zone nord gère la déchèterie de Rieumes ainsi que la collecte des points d'apports volontaire de la zone nord.

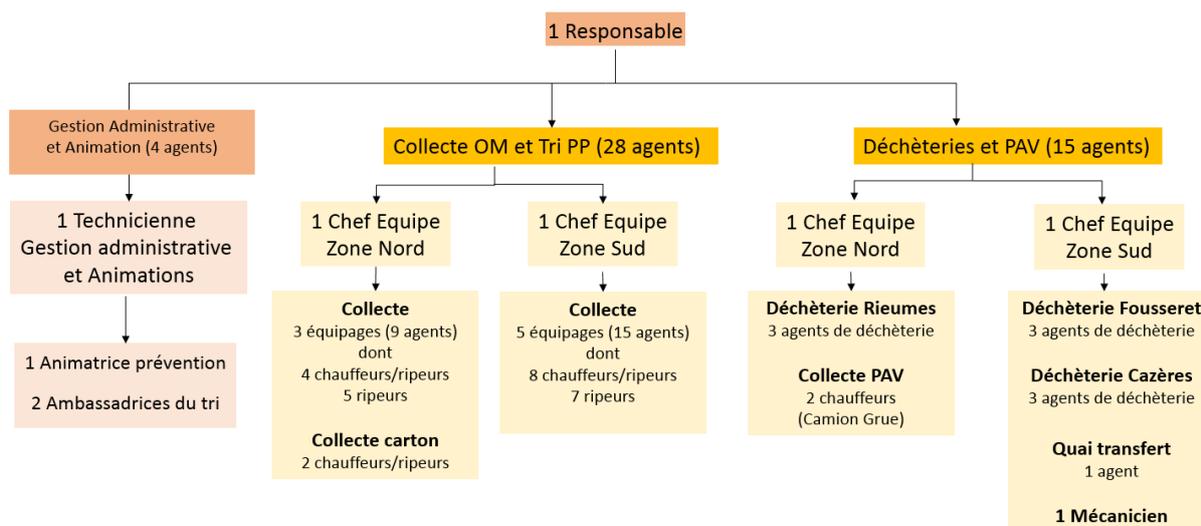


Figure 2 : Organigramme du service de gestion des déchets

2.2 LE MATERIEL

La CC Cœur de Garonne dispose d'un parc de véhicules pour assurer la collecte et le transport réalisés en régie (**Tableau 2**). Les bennes à ordures ménagères (BOM) assurent la collecte en porte-à-porte et en points de regroupement des bacs roulants individuels et collectifs. Les camions polybennes réalisent la collecte des Points d'apports volontaires (colonnes aériennes et semi-entérées) et le transport de déchets vers les lieux de traitement.

Tableau 2 : Répartition du parc de véhicules assurant la collecte et le transport réalisés en régie

		SITES	
		RIEUMES (Zone Nord)	MONDAVEZAN (Zone Sud)
VEHICULES	 Benne à ordures ménagères	3 BOM + 1 BOM (mulet)	4 BOM + 1 BOM bi-compartmentée + 1 BOM (mulet)
	 Polybenne	2 Polybennes	1 Polybenne

Les équipes fonctionnant sur les Bennes à Ordures Ménagères (BOM) comprennent un chauffeur et deux ripeurs. Le camion polybenne nécessite l'intervention d'un seul chauffeur.

2.3 LES BATIMENTS ET INSTALLATIONS

Le personnel « technico-administratif » (responsable de service, gestionnaire des contrats et de la valorisation des déchets) et le personnel d'animation (animatrice prévention, ambassadrice du tri et de la prévention) est basé à la Maison des Pyrénées (Le Fousseret).

Des bâtiments techniques annexes à chaque déchèterie sont dévolus à la collecte des OMA (garages, vestiaires, sanitaires, bureaux).

Les trois déchèteries disposent des équipements et matériels nécessaires à leur activité.

D'un point de vue pratique, les services de collecte des OMA et de déchèteries sont organisés en deux zones géographiques, « Sud » et « Nord » (**Figure 3**) .

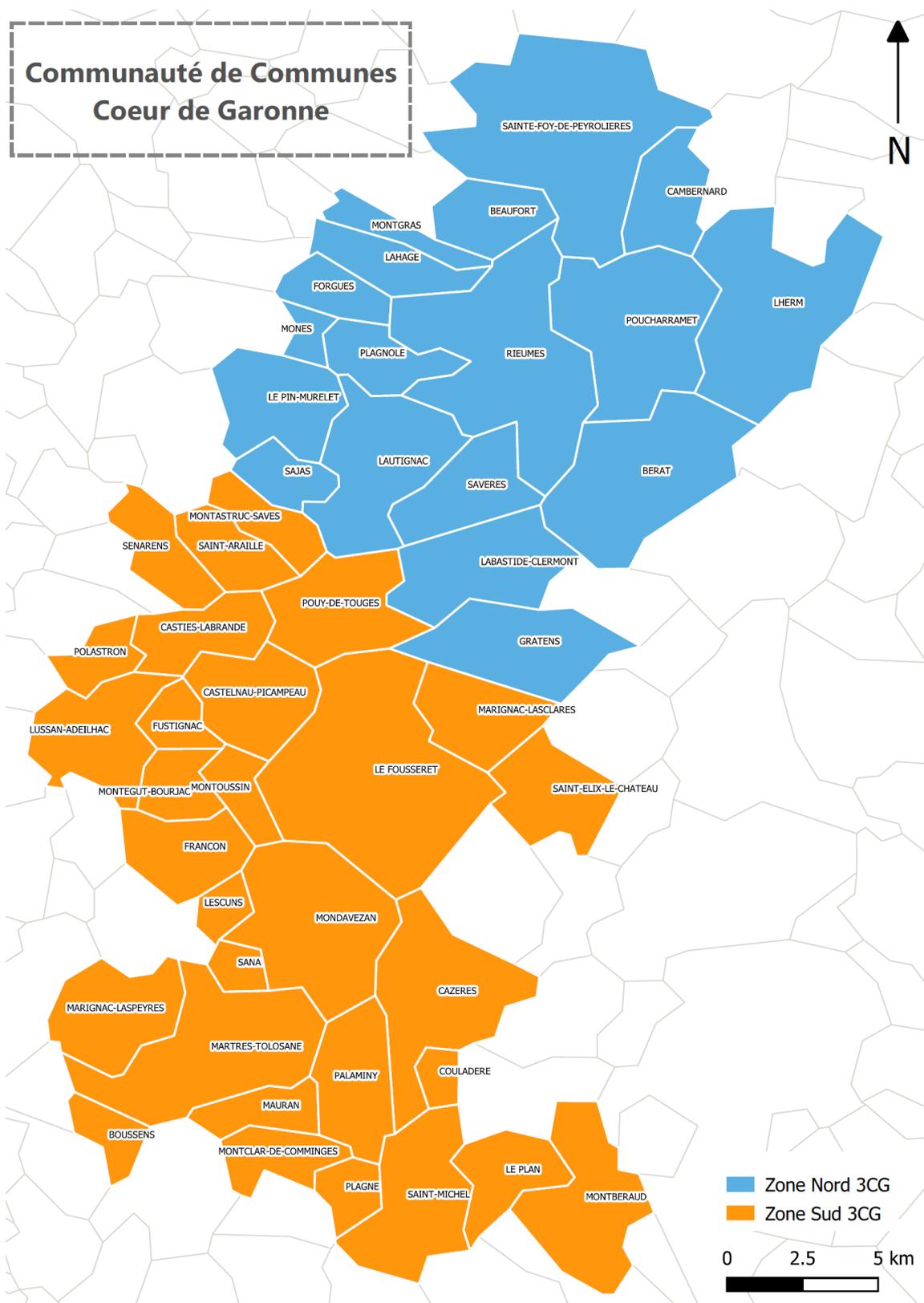


Figure 3 : Organisation des services de collecte des OMA et Déchèteries en deux secteurs géographiques

2.4 L'ORGANISATION DU SERVICE

Le service à l'usager se compose :

- ✓ D'un service de collecte des Ordures Ménagères et Assimilés (ordures ménagères résiduelles et collectes sélectives des emballages recyclables, des papiers et du verre d'emballage)
- ✓ D'un service de déchèteries réservé aux déchets occasionnels et/ou dangereux ne pouvant être assimilés aux ordures ménagères.
- ✓ D'un service d'animation chargé de la prévention et de la communication de proximité
- ✓ De collectes spécifiques pour les déchets verts (pour 4 communes du secteur sud), les encombrants (18 communes du secteur nord).
- ✓ D'une collecte de cartons en PAP pour les professionnels dont le volume de production hebdomadaire est suffisant (> 240L de cartons à plat par semaine).

Le SPGD assure la collecte des déchets dits « assimilés », c'est-à-dire de nature similaire à ceux produits par un ménage, des usagers non ménagers du territoire (professionnels, administration, associations...), dans la mesure où cette collecte se déroule dans les mêmes conditions que celle des ménages et n'impose pas de contraintes particulières au service.

De manière générale, la collecte est réalisée en régie excepté la collecte des recyclables en points d'apport volontaire sur le secteur sud, soit le verre, les emballages et les papiers en apport volontaire.

En tant que collectivité adhérente au SYSTOM des Pyrénées, la CC Cœur de Garonne a transféré la compétence traitement à ce dernier, notamment pour les flux ayant pour exutoire l'ISDND du Pihourc et le centre de tri de Villeneuve de Rivière. Il s'agit donc plus précisément des flux d'ordures ménagères résiduelles, d'emballages ménagers, de papiers graphiques, de cartons et de tout-venant de déchèterie. Pour les autres flux de déchets, le traitement est assuré par des prestataires privés en contrats de prestations directs avec la CC Cœur de Garonne.

Le SYSTOM réalise également la collecte et le transport des recyclables en apport volontaire du secteur sud (voir plus haut), le transport des OMR depuis les quais de transferts de Carbonne et de Cazères et enfin le transport du tri excepté celui issu de la zone nord, réalisé en régie.

2.4.1 Modalités de collecte

Les modalités de collecte des OMA à l'usager se déclinent selon les secteurs en :

- ✓ Collecte individuelle en porte-à-porte (**PAP**), où l'usager dispose d'un bac individuel ;
- ✓ Collecte en points de regroupement (**PR**), où un petit groupe d'usagers déposent leurs déchets dans un bac collectif ;
- ✓ Collecte en apport volontaire (**PAV**), où l'usager dépose ses déchets sur un point d'apport aménagé sur la commune.

Cette organisation des modes de collecte des OMA, largement héritée du fonctionnement des anciennes collectivités, est représentée graphiquement sur les **Figure 4** et **Figure 5**. Ces dernières concernent respectivement les OMR et les recyclables secs (emballages légers et papiers). Le mode de collecte indiqué sur la carte est le mode majoritaire sur la commune. Une commune en PAP peut comporter quelques zones en points de regroupement (PR), notamment au niveau des logements collectifs, des impasses...



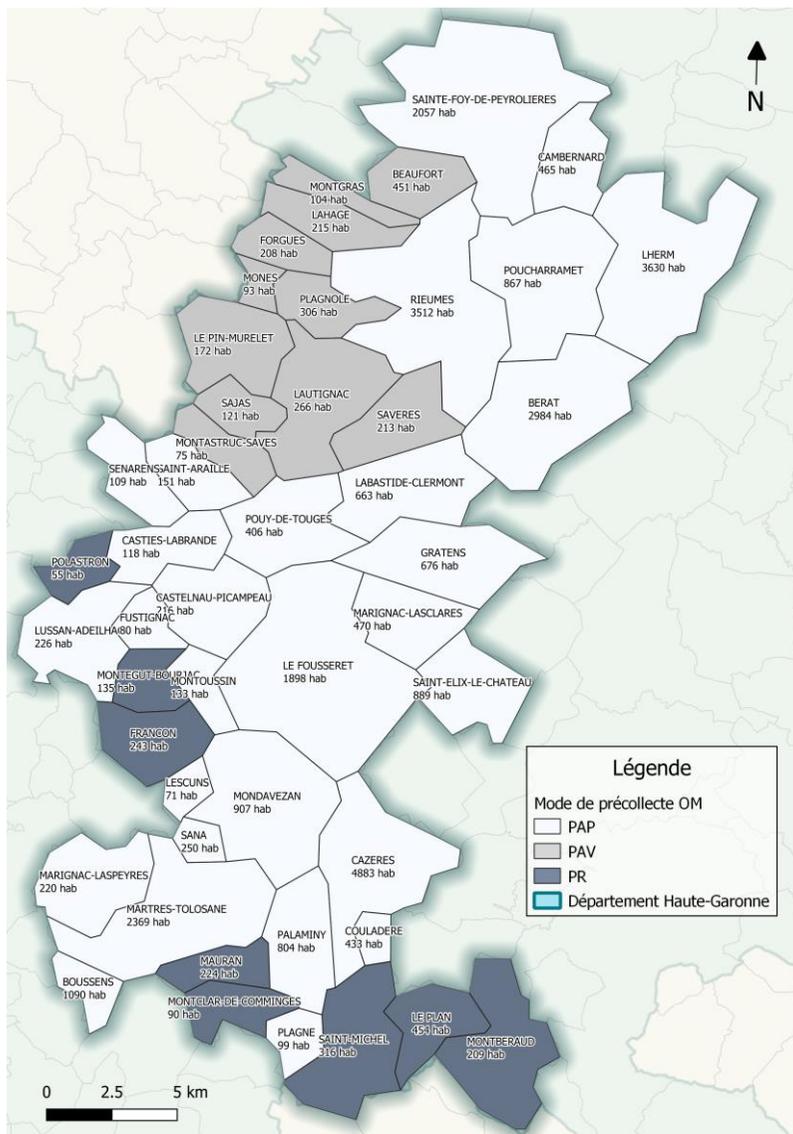


Figure 4 : Modalités de collecte des OMR sur les communes de la CC Cœur de Garonne

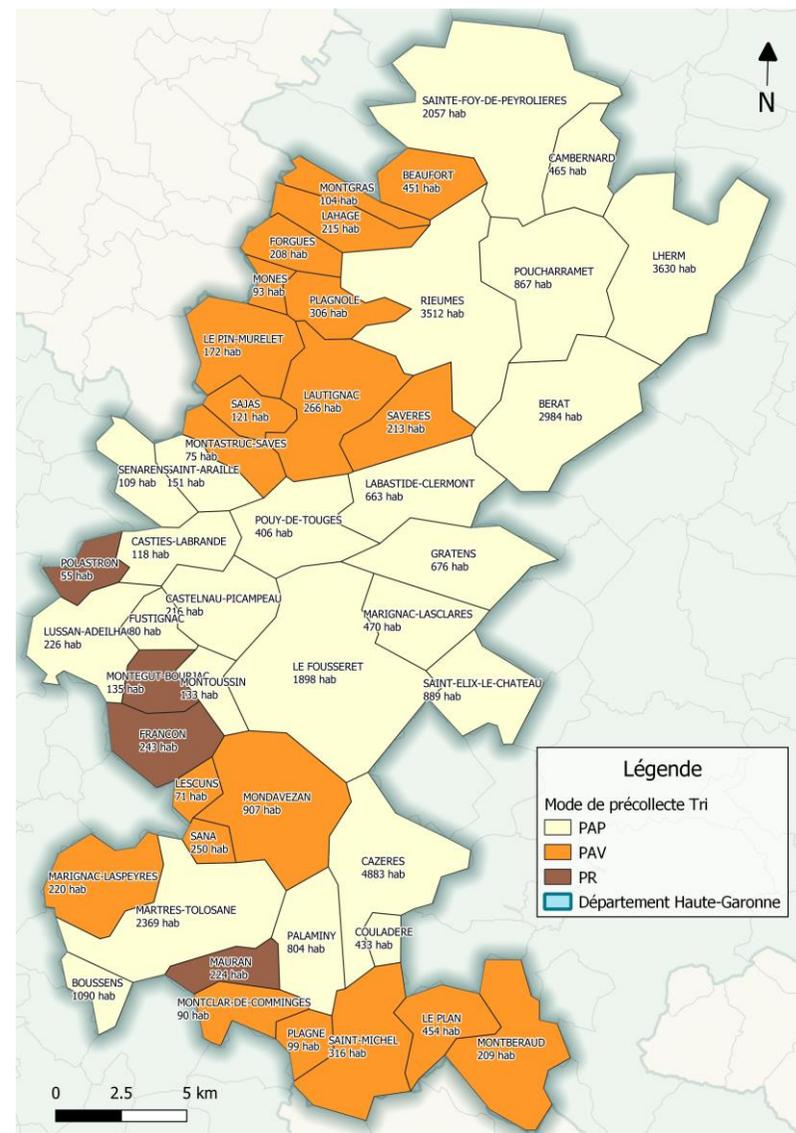


Figure 5 : Modalités de collecte des Recyclables Secs (Emballages légers et Papiers) sur les communes de la CC Cœur de Garonne

2.4.2 Organisation de la collecte en apport volontaire

Cinq flux sont concernés par l'apport volontaire.

Les OMR, les emballages et les papiers sont généralement collectés en apport volontaire sur des petites communes peu denses où l'habitat très dispersé rendrait beaucoup trop coûteux une collecte en porte-à-porte. La collecte est réalisée sur des points tri qui disposent de colonnes semi-enterrées pour le flux d'OMR et de colonnes aériennes pour les emballages et les papiers.

Le verre et les Textiles sont collectés en apport volontaire sur l'ensemble du territoire, le verre, dans des colonnes aériennes, les textiles dans des bornes à tambour mises à disposition par le collecteur (Le Relais).

L'ensemble des flux (hors textiles) est déposé au quai de Rieumes. Les papiers, cartons et emballages sont transportés en régie vers le centre de tri de Villeneuve de Rivière. Le verre est acheminé en régie vers la Verrerie Ouvrière d'Albi (VOA). Les Ordures ménagères sont dirigées vers l'ISDND du Pihourc (transport SYSTOM).

C'est Le Relais qui se charge de collecter les bornes textiles et d'acheminer les vêtements, linge et chaussures au centre de tri de Marciac (32).

Le **Tableau 3** reprend les données relatives à l'apport volontaire sur le territoire de la CC Cœur de Garonne pour l'année 2019.

Tableau 3 : Données relatives à l'apport volontaire sur la CC Cœur de Garonne en 2019

Flux de déchets en apport volontaire (AV)					
	OMR	Verre	Emballages	Papiers	Textiles
Nombre de contenants	20	181	40	33	21
Type de contenant	Bornes Semi-enterrées	Colonnes aérienne	Colonnes aériennes	Colonnes aériennes	Bornes à tambour
Tonnage collecté	450,00 t	989,32 t	63,70 t	93,08 t	123,75 t
Population concernée	2 224 habitants	34 626 habitants	4 840 habitants	4 840 habitants	34 626 habitants

La collecte des points d'apport volontaire, lorsqu'elle est réalisée en régie, s'effectue à l'aide d'un camion polybenne équipé d'une grue.

2.4.3 Organisation de la collecte en PAP

La collecte en porte-à-porte est réalisée par les camions bennes à ordures ménagères (BOM) dont l'équipage est composé d'un chauffeur et de deux ripeurs. Les usagers disposent de bacs roulants, individuels ou collectifs, dans lesquels ils déposent leurs déchets qu'ils présentent à la collecte selon un calendrier défini.

Les tournées de collecte débutent vers 4h du matin pour les OMR, les emballages en mélange et les Déchets de jardin. Pour les cartons bruns des professionnels, la collecte s'effectue en journée par une équipe de deux personnes.

La fréquence de collecte est codifiée selon le nombre de passage par semaine (**Tableau 4**). Une collecte réalisée deux fois par semaine est notée C2. Une collecte réalisée une fois par semaine est notée C1...

Tableau 4 : Fréquence de collecte et code associé

		Code fréquence
FREQUENCE	Collecte réalisée deux fois par semaine	C2
	Collecte réalisée une fois par semaine	C1
	Collecte réalisée une fois par quinzaine	C0,5
	Collecte réalisée une fois toutes les trois semaines	C0,3

Les **Figure 6 et Figure 7** présentent la répartition des fréquences des collectes pour les ordures ménagères et le tri sur le territoire.

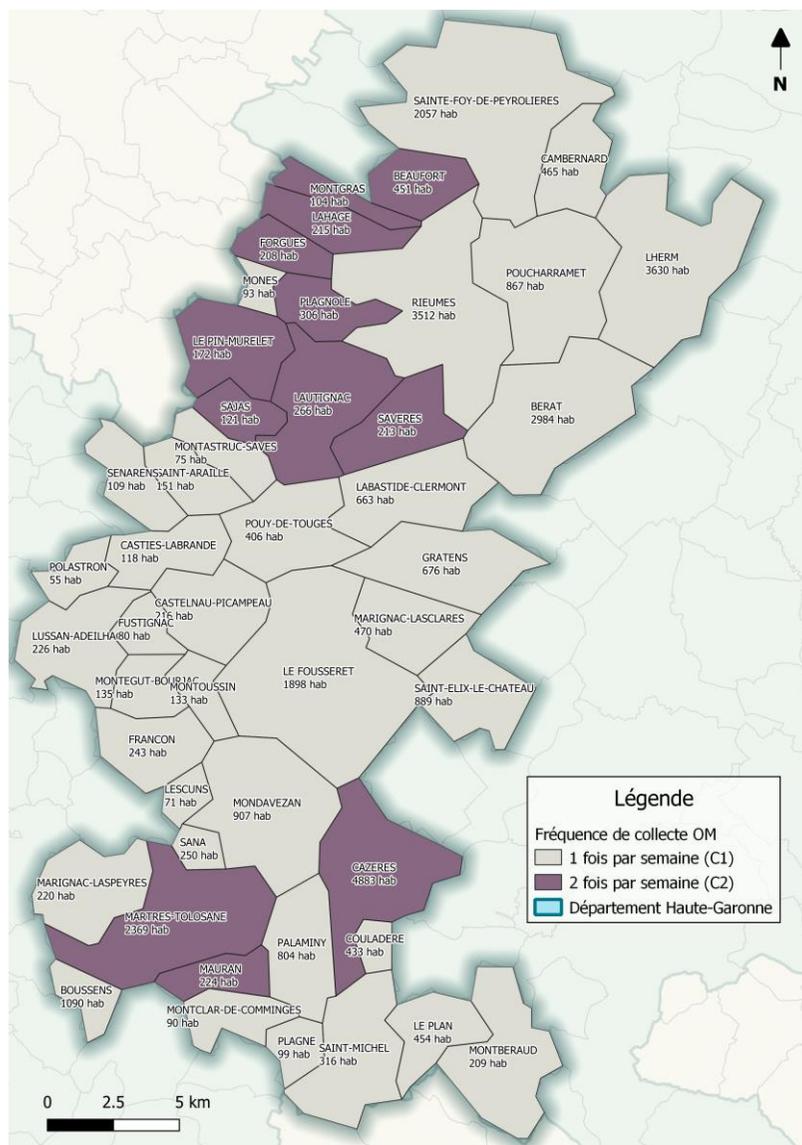


Figure 6 : Fréquences de collecte des OMR sur les communes de la CC Cœur de Garonne

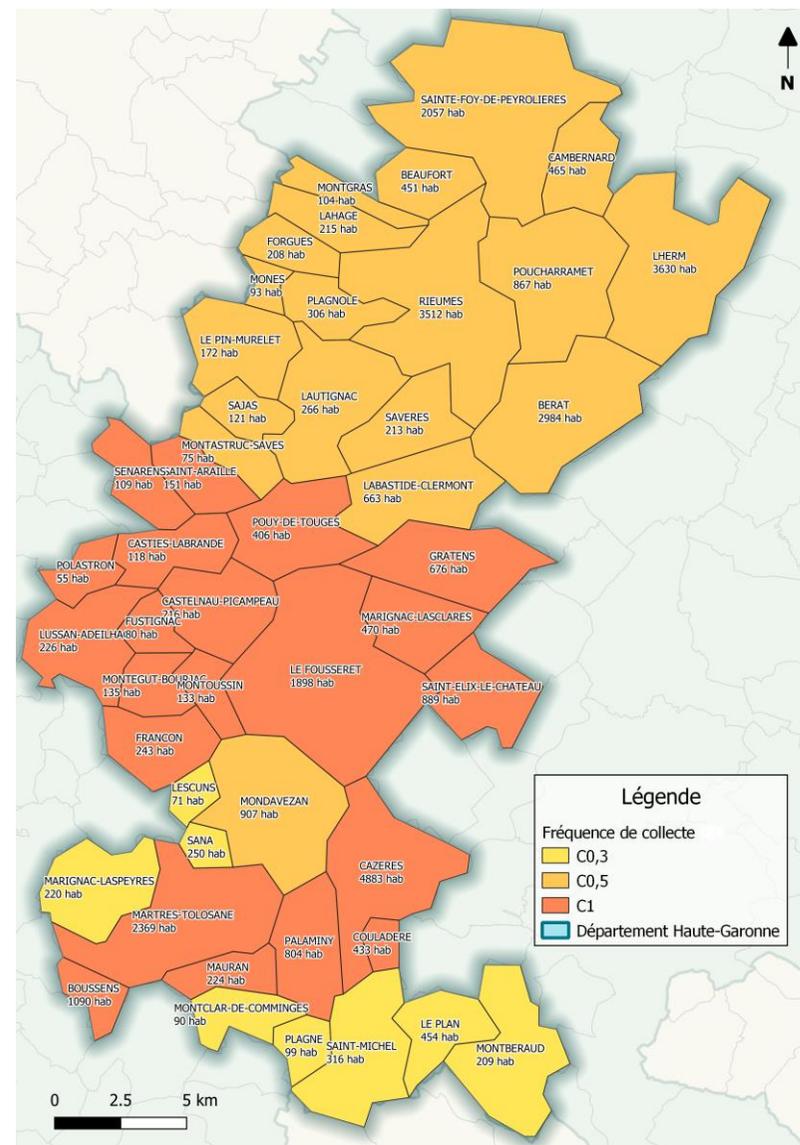


Figure 7 : Fréquences de collecte des Recyclables Secs (Emballages légers et Papiers) sur la CC Cœur de Garonne

Au terme de la tournée les flux collectés sont acheminés vers leurs sites de traitement respectifs :

- ✓ Les ordures ménagères résiduelles sont acheminées vers les centres de transfert de Carbonne ou de Cazères puis transportées en semi-remorque par le SYSTOM des Pyrénées vers l'ISDND du Pihourc où elles sont enfouies.
- ✓ Les emballages et papiers en mélange (BCMPJ) sont dirigés vers les quais de transfert de Carbonne et Cazères (transport SYSTOM) ou la déchèterie de Rieumes (transport régie) puis acheminées en convoi vers le centre de tri de Villeneuve de Rivière. où ils sont triés par matériaux puis transférés vers les sites de recyclage spécifiques tandis que le refus de tri est enfoui à l'ISDND du Pihourc
- ✓ Les emballages en verre sont recyclés à la Verrerie Ouvrière d'Albi (81)
- ✓ Les déchets de jardin sont déposés à la plateforme de compostage de Roquefort-sur-Garonne
- ✓ Les Encombrants et cartons rejoignent les flux de déchèteries
- ✓ Les cartons des professionnels sont déposés au centre de tri de Villeneuve de Rivière.

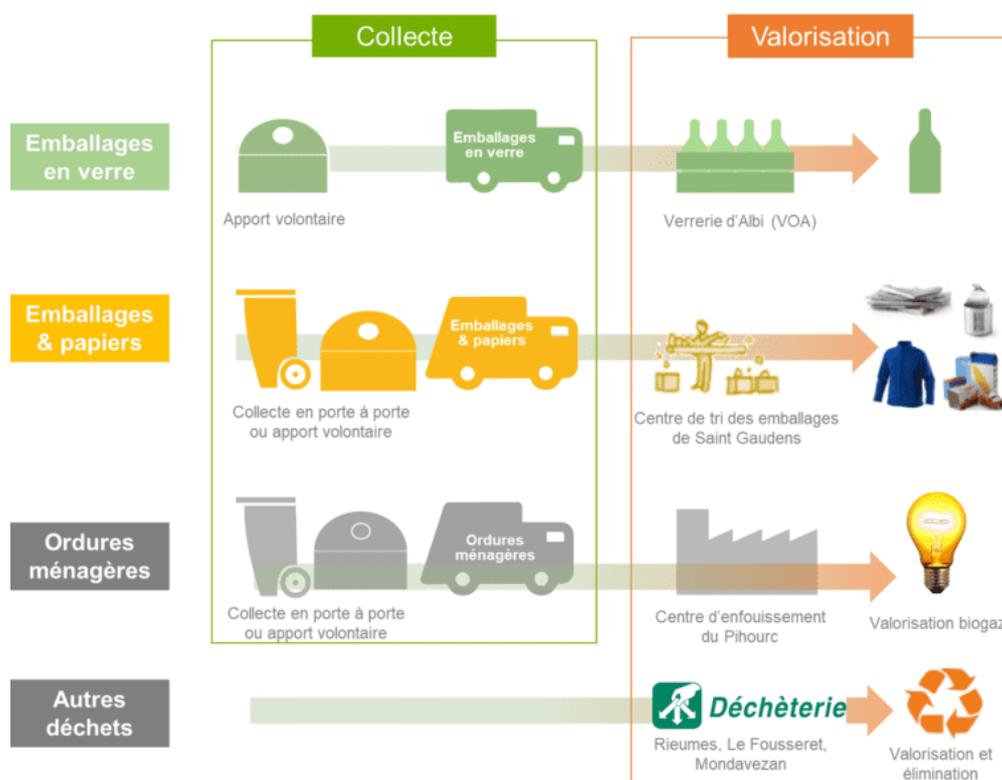


Figure 8 : Destinations de traitement des différents flux collectés

Le **Tableau 5** reprend les données essentielles des flux collectés en PAP.

Tableau 5 : Données relatives au porte à porte sur la CC Cœur de Garonne

Flux de déchets en porte-à-porte (PAP)

	OMR	BCMPJ	OJ	Cartons Pro	Encombrants
Population desservie	32 402 habitants	29 786 habitants	8 775 habitants	16 402 habitants
Tonnages annuels	7 268,66 t	1020,00 t	705,79 t	95,21 t	-
Couleur du bac	Gris/Bordeaux ⁽¹⁾	Gris/Jaune ⁽¹⁾	Variable	Gris/Jaune	-

(1) en cours d'harmonisation sur le territoire

Il convient de noter que, dans le cadre du vaste projet d'harmonisation et d'optimisation des collectes initié depuis la fusion de 2017, cette organisation des collectes d'OMA est susceptible de changer dans les années à venir.

Les collectes de déchets de jardin (4 communes du secteur sud) et d'encombrants (18 communes du secteur nord), vestiges de services spécifiques proposés par les anciennes collectivités à leurs administrés, sont encore effectives mais devraient disparaître à brève échéance avec l'harmonisation et l'optimisation programmées du SPGD et la mise en place d'un service de broyage des déchets verts.

2.4.4 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers

Les producteurs non ménagers peuvent avoir recours, dans le cadre de la redevance spéciale, à la collecte du SPGD tant que les déchets générés restent compatibles avec la collecte des ménages. Il n'y a pas officiellement de seuil défini.

2.5 FOCUS SUR LES DECHETERIES

La CC Cœur de Garonne dispose de trois déchèteries situées respectivement sur les communes de Rieumes, Le Fousseret et Mondavezan. Ces structures sont accessibles à l'ensemble des administrés du territoire, ainsi qu'aux collectivités et artisans de la CC Cœur de Garonne. Pour les particuliers, l'accès est gratuit après enregistrement initial avec délivrance d'une carte d'accès (une par foyer) à présenter lors de chaque visite.

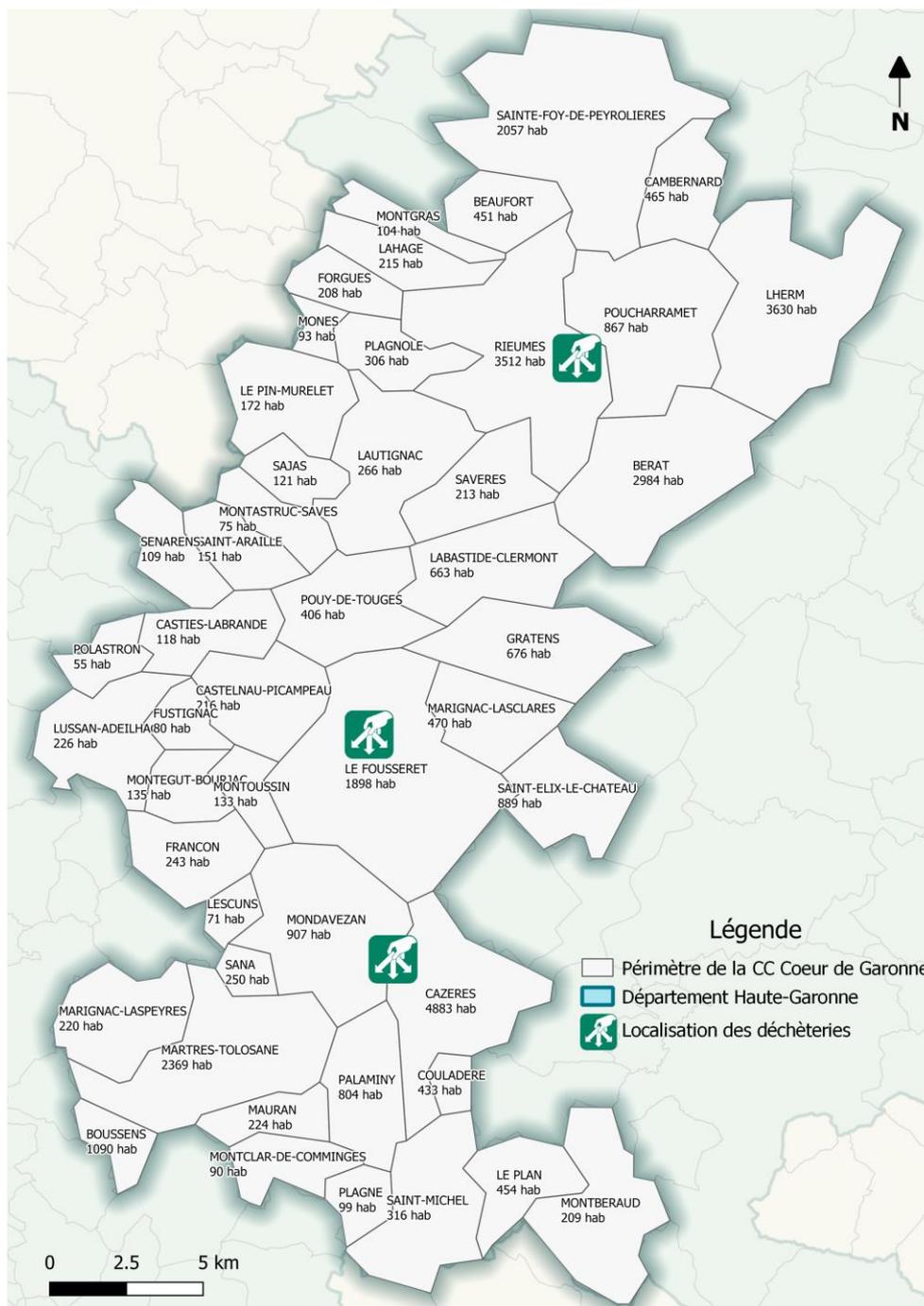


Figure 9 : Positionnement des déchèteries sur le territoire

Les déchèteries situées à Rieumes et de le Fousseret sont accessibles aux artisans du territoire, après enregistrement initial obligatoire, selon les modalités d'accueil et de facturation propres aux ex-collectivités. Sur Rieumes, la facturation se fait sur la base d'une pesée (présence d'un pont bascule) tandis que sur Le Fousseret, elle est basée sur un tarif forfaitaire au passage. Ces conditions ont été votées par la Communauté de Communes Cœur de Garonne par délibération (D-2017-253-7-10) et sont précisées dans le tableau ci-dessous (**Tableau 6**).

Tableau 6 : Modalités de facturation des artisans en déchèterie

LE FOUSSERET (Tarif au passage)	RIEUMES (Tarif au kg)
Encombrants / Tout-venant : 10 € Déchets verts : 20 € Gravats : 10 € DMS : 3 € par litre ou par kg (avec un minimum d'1 l ou d'1 kg)	Encombrants / Tout-venant : 0,09 € Végétaux : 0,021 € Gravats : 0,005 € Bois : 0,038 € Pelouse : 0,017 € DMS : Peintures, filtres, solvants : 0,60 € Produits phyto : 1,80 € Acides, chlorates, nitrates : 0,80 € Lampes et néons : 1,90 € Aérosols : 2,00 €
Carte annuelle : 35 €	-

L'accueil est assuré par les gardiens qui orientent les usagers et contrôlent la conformité des dépôts. La déchèterie est un service complémentaire à la collecte des ordures ménagères et assimilés (OMR, Emballages Recyclables, Papiers et Verre). Les usagers peuvent y déposer tous les déchets volumineux, encombrants ou dangereux qui ne peuvent, et ne doivent pas, être jetés avec les ordures ménagères. Les flux de déchets acceptés sont les suivants :

Tableau 7 : Déchets occasionnels acceptés sur les déchèteries de la CC Cœur de Garonne

Tout-venant	Ferrailles	Bois	Branchages
Pelouses	Gravats	Cartons	Gros électroménager
Petit électroménager	Ecrans	Déchets Ménagers Spéciaux	Lampes et Néons
Huile de vidange	Huile alimentaire usagée	Piles et batteries	Papiers Graphiques
Emballages Ménagers Recyclables	Verre d'emballage	Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (patients en auto-traitement)	Pneus de véhicules légers (propres)
Textiles et Chaussures usagés	Radiographies médicales	Mobilier usagé	

Les jours et horaires d'ouverture en 2019 sont compilés dans le **Tableau 8** qui suit :

Tableau 8 : Jours et horaires d'ouvertures des déchèteries de la CC Coeur de Garonne

RIEUMES	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
	AM	PM										
Particuliers		14h00-17h00	FERMÉ		9h00-12h00	14h00-17h00	9h00-12h00	14h00-17h00		14h00-17h00	9h00-12h00	14h00-17h00
Professionnels	8h00-12h00					17h00-18h00		17h00-18h00		8h00-12h00		
LE FOUSSERET	AM	PM										
Particuliers et Professionnels	9h00-11h45	14h00-17h45	FERMÉ	14h00-17h45	9h00-11h45	14h00-17h45	9h00-11h45	14h00-17h45	9h00-11h45	14h00-17h45	9h00-11h45	14h00-17h45
MONDAVEZAN	AM	PM										
Particuliers	9h00-11h45	14h00-17h00	9h00-11h45	14h00-17h00	9h00-11h45	14h00-17h00	FERMÉ	14h00-17h00	9h00-11h45	14h00-17h00	9h00-11h45	14h00-17h00

Les flux de déchets collectés en déchèterie suivent également une filière de traitement/valorisation spécifique à leur nature (cf. **Figure 10**).

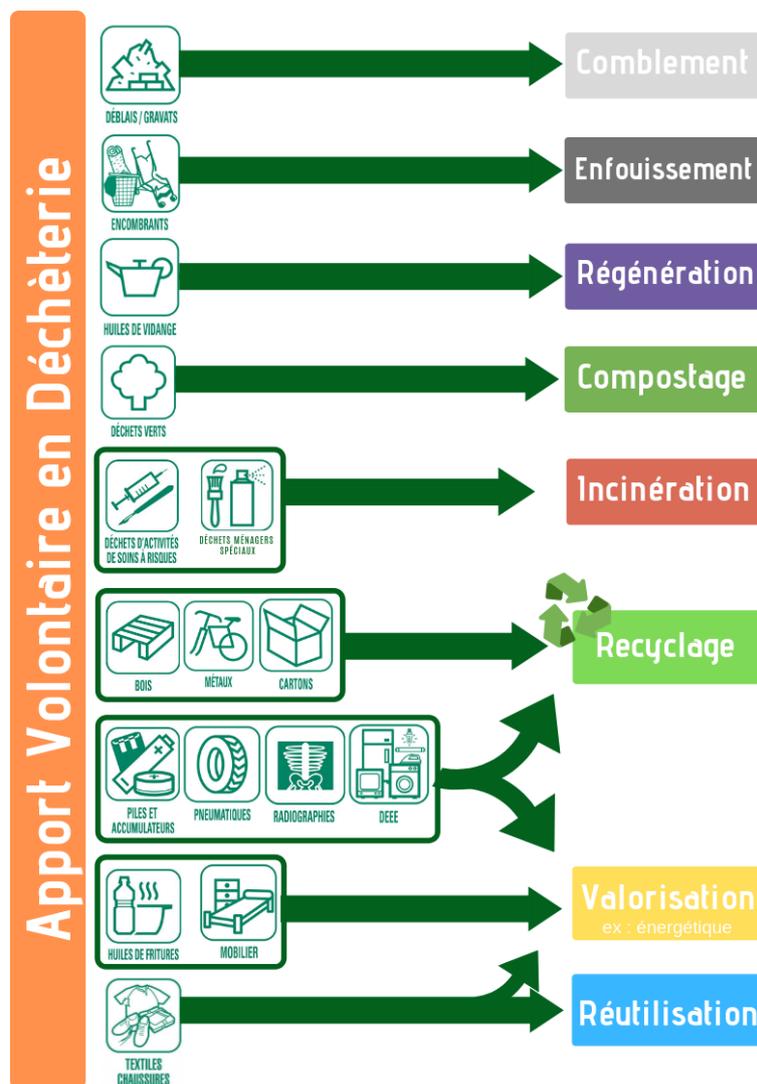


Figure 10 : Filières de traitement et valorisation des différents flux de déchèterie

2.6 SYNTHÈSE

Les différents flux de déchets pris en charge sont listés dans le **Tableau 9**. Le mode de collecte, la compétence ainsi que l'organisation et l'exutoire de chaque flux y est également précisé.

Tableau 9 : Synthèse des informations concernant la collecte et le traitement en fonction des flux

	COLLECTE		TRAITEMENT		
	Mode	Prestataire	Prestataire	Type	Exutoire
OMr	PAP/AV	Régie	SYSTOM des Pyrénées	Enfouissement	ISDND du Pihourc (31)
RSHV - BCMPJ	PAP	Régie	SYSTOM des Pyrénées	Recyclage	Voir détail des flux
RSHV - BCMP	AV	Régie (Zone Nord) SYSTOM des Pyrénées (Zone Sud)	SYSTOM des Pyrénées	Recyclage	Voir détail des flux
RSHV - J	AV	Régie (Zone Nord) SYSTOM des Pyrénées (Zone Sud)	SYSTOM des Pyrénées	Recyclage	Voir détail des flux
Acier	PAP/AV		Comminges Métaux Services	Recyclage	Arcelormittal Olaberria (Espagne)
Aluminium	PAP/AV		Comminges Métaux Services	Recyclage	Acin Costabrava (Espagne)
PCNC	PAP/AV		Véolia Midi-Pyrénées	Recyclage	-
PCC	PAP/AV		Paprec France	Recyclage	-
PET clair	PAP/AV		Paprec France	Recyclage	-
PET foncé	PAP/AV		Paprec France	Recyclage	-
PEHD	PAP/AV		Paprec France	Recyclage	-
Papiers	PAP/AV		Saica Natur	Recyclage	-
Refus de tri			SYSTOM des Pyrénées	Enfouissement	ISDND du Pihourc (31)
Verre	AV	Régie (Zone Nord) SYSTOM des Pyrénées (Zone Sud)	Verrerie Ouvrière d'Albi	Recyclage	Verrerie Ouvrière d'Albi (81)
Déchets vert	PAP/Déchèterie	Régie	SARL Gajan (Déchèterie) Suez Environnement (PAP)	Compostage	SARL Gajan (Déchèterie) Plateforme de Roquefort-sur-Garonne (PAP)
Textiles	AV	Le Relais	Le Relais	Réutilisation / Recyclage	Centre de tri de Marciac (32)
Encombrants	Déchèterie	Régie	SIVOM St Gaudens	Enfouissement	ISDND du Pihourc (31)
Cartons	Déchèterie	Régie	SIVOM St Gaudens	Recyclage	-
Ferrailles	Déchèterie	Régie	Decons / PAFM Recyclage / Bios Récupération	Recyclage	-
Gravats	Déchèterie	Régie	CC. du Volvestre Denjean Granulats	Comblement	ISDI de Carbonne (31)

	COLLECTE		TRAITEMENT		
	Mode	Prestataire	Prestataire	Type	Exutoire
Bois	Déchèterie	Régie	SARL Gajan	Valorisation énergétique / Recyclage	BOA (76)
Electroménagers (DEEE)	Déchèterie	Régie	Ecosystèmes	Réparation / Recyclage	Envie 2E (31)
Déchets Dangereux (DDS)	Déchèterie	Régie	EcoDDS <i>Foval (hors nérimètre EcoDDS)</i>	Incinération spéciale	SIAP (33)
Mobilier usagé (DEA)	Déchèterie	Régie	Ecomobilier	Recyclage / Valorisation	-
Piles et accumulateurs	Déchèterie	Régie	Corépile	Recyclage / Valorisation	-
Lampes et tubes	Déchèterie	Régie	Recylum	Recyclage / Valorisation	Artemise (10)
DASRI	Déchèterie	Régie	DASTRI	Incinération spéciale	SETMI (31)
Huiles minérales	Déchèterie	Régie	Chimirec	Régénération	-
Huiles alimentaires usagées	Déchèterie	Régie	Oléo Recycling	Valorisation énergétique	Oléo Recycling (31)
Batteries	Déchèterie	Régie	Decons / PAFM Recyclage / Broc Récupération	Recyclage / Valorisation	-
Radiographies médicales	Déchèterie	Régie	Remondis	Recyclage	-
Pneus de véhicules légers	Déchèterie (Rieumes)	Régie	Aliapur Drohé (<i>non conformités</i>)	Recyclage / Valorisation énergétique	-

Régie / Délégation / Prestation ou Partenariat

CHAPITRE 3 : LA PREVENTION DES DECHETS

Depuis plusieurs décennies, la croissance économique et démographique couplées à l'évolution des modes de consommation a eu une forte incidence sur la production de déchets qui ne cesse d'augmenter. Cette dernière représente une source non négligeable de pollution (émissions de gaz à effet de serre, pollution de l'air, des sols et des eaux) en plus d'être coûteuse en termes de ressources et de gestion. De ce fait, il apparaît primordial d'adopter un modèle de développement durable et responsable. Depuis une vingtaine d'années, les collectes sélectives se sont développées afin de détourner une partie des flux de déchets vers des filières de valorisation (recyclage, compostage...). Aujourd'hui, il est indispensable de diminuer les déchets à la source. C'est dans ce sens que les textes réglementaires s'orientent depuis quelques années. Ces derniers placent la réduction des déchets en priorité, avant le réemploi, le recyclage, la valorisation énergétique pour ne réserver le stockage qu'aux déchets dits ultimes. La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 a défini un objectif national de réduction de 10% de la production de déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant en 2020 par rapport au niveau de 2010.

La prévention des déchets relève d'une volonté politique forte de la CC Cœur de Garonne. Engagée dans un programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG) depuis le 1^{er} janvier 2017, la CC Cœur de Garonne s'est lancée, dès 2018, dans l'élaboration de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Outre les exigences écologiques visant à préserver les ressources et réduire les pollutions (LTECV), la prévention des déchets s'avère être un impératif financier compte tenu de l'augmentation des coûts, notamment de traitement, observés ces dernières années.

3.1 INDICE DE REDUCTION DES DECHETS PAR RAPPORT A 2010

Pour évaluer concrètement l'évolution de la production de déchets sur le territoire, il est demandé aux collectivités de présenter, dans le cadre du rapport annuel du SPGD, l'indice de réduction des déchets par rapport à 2010. Cet indice se calcule selon la formule suivante :

$$\text{Indice de réduction des DMA} = (\text{Tonnage}_{2019} \times 100) / \text{Tonnage}_{2010}$$

Avant de présenter et d'interpréter les résultats, il convient de rappeler quelques particularités spécifiques à la CC Cœur de Garonne.

- ✓ Dans son projet ZDZG, la CC Cœur de Garonne s'était fixé trois objectifs prioritaires sur la réduction des quantités destinées à l'enfouissement, les quantités d'OMA et les quantités de biodéchets dans les OMR à l'horizon 2022 et 2025 (**Figure 11**) :

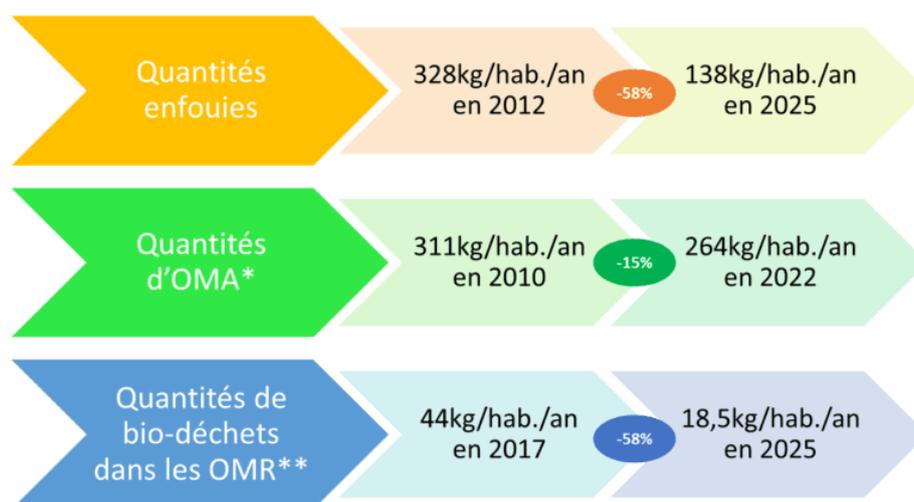


Figure 11 : Objectifs ZDZG de la CC Cœur de Garonne

- ✓ Concernant l'année de référence pour le calcul de l'indice de réduction des déchets, si les données de tonnages des OMA sont disponibles et représentatives pour l'année 2010, il en va différemment à propos des DMA puisque la déchèterie de Mondavezan n'a ouvert ses portes qu'en juillet 2011. **L'année 2012** étant la première année pour laquelle la collectivité dispose des données de flux complet pour la déchèterie de Mondavezan, elle constitue **la première année vraiment représentative des données de DMA** et donc **l'année de référence par rapport aux objectifs de réduction au lieu de 2010**.

Tableau 10 : Années de référence pour les flux d'OMA et de DMA

	OMA	DMA
Année de référence	2010	2012

- ✓ La CC. Cœur de Garonne a été marquée par une évolution rapide de sa population entre 1999 et 2015 passant de 23 974 à 34 402 habitants, soit une évolution annuelle moyenne de +2%. L'augmentation de la population sur 5 ans (2010 à 2015) est de +5,2%. Cette donnée biaise donc fortement l'observation des seuls tonnages sur la période 2010-2019. Aussi, pour pallier ce constat, il semblait plus pertinent de calculer l'indice de réduction des déchets sur la base des performances à l'habitant (kg/hab/an), reporté également dans le **Tableau 11**.

- ✓ La CC. Cœur de Garonne est une entité encore « jeune », ayant hérité de l'organisation propre à chacune des ex-collectivités. Le SPGD mobilise donc un effort important pour harmoniser et optimiser le service aux administrés.

Tableau 11 : Valeur de l'indice 2019, calculé sur la base des tonnages et des performances à l'habitant (avec rappel des valeurs 2018).

Calcul sur la base des		Flux de déchets						
		DMA*	OMR	OMA	Déchèterie	DMA* (hors DV)	Enfouissement	
INDICE DE REDUCTION	2019	Tonnages	117,05	99,72	97,71	176,74	106,81	95,62
		Performances à l'habitant	108,82	87,91	90,06	164,32	99,31	88,90
2018		Tonnages	118,81	102,70	100,27	178,45	107,67	96,99
		Performances à l'habitant	111,24	91,17	93,06	167,07	100,80	90,80

* Hors gravats

Selon ces indices, on note :

- ✓ Une augmentation des tonnages donc une augmentation de l'indice par rapport à 2010. Moins prononcée si on se réfère à la performance à l'habitant.
- ✓ Une augmentation des DMA* mais moins importante si on exclut les DV (particulièrement importants sur le territoire).
- ✓ Une diminution en termes de performance à l'habitant des OMA et plus particulièrement des OMR ainsi que de l'enfouissement conformément aux objectifs prioritaires de la CC Cœur de Garonne
- ✓ Une augmentation en déchèterie : démontrant une appropriation du service par les habitants ; mais nécessitant de promouvoir les gestes de prévention pour réduire significativement les apports.

Afin d'identifier les pistes potentielles sur le territoire, une caractérisation des ordures ménagères a été réalisée en 2017.

Les résultats montrent que notre poubelle domestique comporte une large part de déchets putrescibles (19%), beaucoup d'emballages tous matériaux confondus, (29%), des textiles sanitaires (13%), des papiers (10%), des éléments fins difficilement identifiables (13%) et encore énormément de textiles (5%) malgré le réseau de bornes de collecte déployé sur le territoire.



Figure 12 : Caractérisation des ordures ménagères 2017

Pour atteindre les objectifs de réduction des déchets et de maîtrise des coûts fixés, Cœur de Garonne s’est engagée et continue à mener plusieurs actions phares : optimisation des collectes, mise en place d’une redevance incitative, développement de nouvelles filières de valorisation, réalisation du programme local de prévention des déchets avec notamment des actions sur le gaspillage alimentaire et une meilleure gestion de proximité des biodéchets et aussi relance de la communication vers les scolaires, les habitants, les professionnels,

3.2 DESCRIPTION DES ACTIONS D'ECONOMIE CIRCULAIRE ET INDICATEURS ASSOCIES

Dans le cadre de sa démarche ZDZG, la CC Cœur de Garonne s'est engagée sur plusieurs thématiques relevant de la prévention des déchets et de la sensibilisation (communication et sensibilisation, PLPDMA, gestion de proximité des biodéchets, mode de financement et connaissance des coûts...). Les actions menées en 2019 sont synthétisées dans les lignes qui suivent.

3.3 PLPDMA

Engagement obligatoire du projet ZDZG, l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets et Assimilés (PLPDMA) a été initié par la CC Cœur de Garonne en mars 2018 et officialisé **par délibération le 29 mai 2018**.

Le PLPDMA est un document réglementaire de planification des actions de prévention des déchets sur le territoire de la collectivité territoriale, ayant la compétence de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers et assimilés. Ce document détaille à l'échelle du territoire concerné, les objectifs de prévention des déchets et définit les actions et moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Il doit également établir le dispositif de suivi et d'amélioration continu du programme. Ce plan sans durée limitée est permanent, modifiable ou révisable. Il doit faire l'objet d'un bilan annuel et être réévalué au moins tous les six ans.

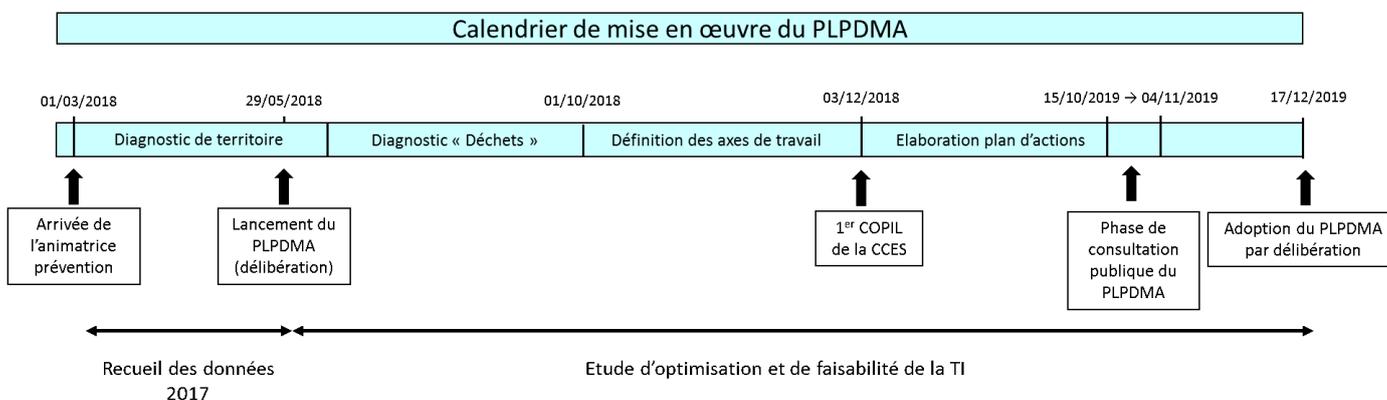


Figure 13 : Calendrier relatif à l'élaboration du PLPDMA en 2018 et 2019

L'année 2019 a permis la finalisation du PLPDMA, ainsi que sa **consultation publique (délibération du 02/10/2019)** et son **approbation finale par délibération le 17 décembre 2019**.

Du diagnostic initial, découle un programme d'actions, élaboré en 2019, décliné selon huit axes de travail précisés dans le **Tableau 12** :

Tableau 12 : Axes de travail du PLPDMA

AXES	THEMATIQUES
AXE A	Eco-exemplarité des collectivités
AXE B	Gestion de proximité des biodéchets
AXE C	Lutte contre le gaspillage alimentaire (GA)
AXE D	Consommation responsable
AXE E	Prolongement de la durée d'usage
AXE F	Utilisation des instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets
AXE G	Participation aux actions emblématiques locales, nationales et européennes
AXE H	Développement d'outils de communication et de sensibilisation dédiés au PLPDMA

Chaque axe de travail se décline en actions. Ainsi, ce programme compte 28 actions qui seront mises en œuvre suivant un calendrier sur 6 ans (**Tableau 13**)

Tableau 13 : Calendrier de mise en œuvre des actions du PLPDMA

Actions	2018	2019	2020	2021	2022	2023
A. Eco-exemplarité des collectivités						
Services de la C.C. Cœur de Garonne						
Services des communes						
B. Gestion de proximité des biodéchets						
Compostage individuel						
Compostage en établissement						
Mise en place de composteurs partagés						
Mise à disposition de lombrics-composteurs						
Solution de broyage						
Jardinage au naturel (zéro phyto, essence locale)						
C. Lutte contre le gaspillage alimentaire						
En restauration collective						
Chez les particuliers						
Accompagnement des professionnels dans une démarche anti-gaspi						
Gourmet Bag						
D. Consommation responsable						
Stop pub						
Promotion du vrac et des sacs réutilisables						
Promotion de l'eau du robinet						
Réduction des textiles sanitaires jetables (couches lavables, lingettes...)						
Foyers témoins "zéro déchet"						
E. Prolongement de la durée d'usage						
Filière TLC						
Campagne de sensibilisation autour du réemploi et de la réutilisation en déchèterie						
Annuaire des réparateurs						

Evènement(s) type repair-café (ateliers)						
F. Utilisation des instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets						
Maintien et extension de la redevance spéciale jusqu'à la mise en place de la tarification incitative						
Déploiement de la tarification incitative						
G. Participation aux actions emblématiques locales, nationales et européennes						
Participation aux évènementiels locaux, nationaux et européens (SERD, SEDD, JNN, Semaine du compostage...)						
Subventions pour l'achat de gobelets réutilisables par les associations et comités des fêtes						
Création d'un label "zéro déchet" pour les acteurs du tourisme						
H. Développement d'outils de communication et de sensibilisation dédiés au PLPDMA						
Sensibilisation du grand public et des scolaires						
Création d'un espace web dédié à la prévention sur le site internet de la C.C. Cœur de Garonne						

3.4 GESTION DE PROXIMITE DES DECHETS VERTS

Un travail de réflexion autour du flux des déchets verts a été initié en mars 2019 par la CC Cœur de Garonne à travers la tenue de tables rondes rassemblant élus, techniciens et associations du territoire pour partager les constats relatifs à la collecte et au traitement des déchets verts sur le territoire (tonnages en augmentation constante, coûts de traitement associé, problème de saturation de l'exutoire...) et pour entamer une réflexion sur les actions à mener. Une deuxième journée dédiée à des témoignages autour des pratiques et des solutions qui existent pour réduire et réutiliser les déchets verts *in situ* (broyage, paillage, essences locales...) a été organisée mettant en évidence un fort intérêt de la part des élus locaux pour la mise en place d'un service de broyage.

La collectivité s'est donc lancée dans la mise en place d'un service de broyage et, en décembre 2019, a répondu à un appel à projet « *Généraliser le tri à la source des biodéchets en Occitanie* » de l'ADEME et la région Occitanie afin d'obtenir des aides pour l'achat du matériel requis.

Les objectifs visés sont les suivant :

- ✓ Limiter les apports de déchets verts en déchèterie
- ✓ Apporter une solution à la population éloignée de la déchèterie
- ✓ Eviter le brûlage des déchets verts, fréquent en cas d'éloignement par rapport au lieu de dépôt
- ✓ Désengorger les déchèteries surchargées sur les périodes propices à la production de déchets verts (printemps, une partie de l'été et automne)
- ✓ Améliorer la pratique du compostage
- ✓ Changer le comportement des habitants vis-à-vis des déchets verts
- ✓ Ce service devrait comprendre trois propositions de prestation qui pourront être mises en place progressivement :
 - Une prestation de broyage des déchets verts communaux (destinée aux communes) ;

- Une prestation de broyage sur placette à destination des particuliers (en collaboration avec les communes) ;
- Une prestation de broyage chez l'habitant.

Le planning prévisionnel de mise en œuvre de ce service est présenté en **Figure 14**.

MISE EN ŒUVRE							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Préparation							
Groupe de travail sur la gestion des déchets verts et la mise en place d'un service de broyage							
Conception du règlement de service, du contrat de location et d'une campagne de communication							
Acquisition du matériel (Marché)							
Formation des deux agents responsables du broyeur (un seul agent sur le terrain + suppléant) + formation des agents communaux							
Communication							
Création de supports de communication et diffusion							
Mise en œuvre							
Première phase de déploiement : broyage des déchets verts auprès des communes							
Journées découvertes dédiées au broyage sur les déchèteries (distribution de broyat)							
Deuxième phase de déploiement : broyage des déchets verts des particuliers sur placette							
Troisième phase de déploiement : broyage des déchets verts à domicile pour les particuliers							
Suivi							
Suivi du service : ETP, nombre de demandes, heures de fonctionnement du broyeur, volume de branches broyées, volume de broyat obtenu...							

Figure 14 : Planning prévisionnel de mise en œuvre du service de broyage de la CC Cœur de Garonne

3.5 REDEVANCE SPECIALE POUR LES GROS PRODUCTEURS NON MENAGERS

La Redevance Spéciale (RS) est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour la gestion (collecte et traitement) des déchets des producteurs non ménagers (professionnels, administration...) qui sont collectées dans le cadre du SPGD. La redevance spéciale est instaurée sur l'ensemble du territoire de la CC Cœur de Garonne depuis le 1^{er} janvier 2018.

Une convention est établie entre la CC Cœur de Garonne et les producteurs hors ménages lors de la dotation en bacs pucés. La facturation de la RS est effective au-delà du seuil de 36 400 litres par an. Le volume est calculé en fonction du volume de bacs présenté à la collecte et comptabilisé automatiquement à la levée, par le dispositif de comptage installé sur les camions BOM.

Le tarif appliqué est celui supporté par la collectivité, soit 30€/m³.

La période de facturation établie initialement pour la RS était du 01/01 au 31/12 de l'année N. Cependant, pour des raisons de comptabilité interne, cette période a dû être modifiée. Elle s'établira, dès 2020, du 1^{er} juillet de l'année N₋₁ au 30 juin de l'année N. En 2019, année de transition, la facturation a couvert la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019 uniquement.

En 2019, le volume total facturé est de 1 922,19 m³ et le montant perçu s'élève à 57 665,70 €.

3.6 TARIFICATION INCITATIVE

Dans les engagements du projet ZDZG figurait une étude de faisabilité de la mise en œuvre d'une tarification incitative. Cette étude a été initiée en 2018 simultanément à l'étude d'optimisation des tournées de collecte. L'objectif de cette étude pour le volet TI était de répondre aux points suivants :

- ✓ Le territoire se prête-t-il à la mise en place d'une TI ?
- ✓ Quel mode de financement serait le plus judicieux ? REOMi ou TEOMi ?
- ✓ Quels coûts/gains pour la collectivité et quelles conséquences pour l'utilisateur ?

L'étude réalisée sur une période de 7 mois, a abouti à la proposition de plusieurs scénarii et leurs implications respectives permettant aux élus d'appréhender les enjeux et les perspectives de la mise en œuvre d'une tarification incitative et d'éclairer leur choix.

L'étude a confirmé l'intérêt de la mise en œuvre d'une tarification incitative au vu du diagnostic initial du territoire et des leviers potentiels de réduction des déchets, avec cependant, une évolution plus impactante dans le cas d'une redevance incitative (RI) comme mode de financement. **Ce choix a été validé en conseil communautaire le 22 janvier 2019.**

La CC Cœur de Garonne s'était fixée pour objectif, en 2019, de construire son projet de mise en œuvre de la TI avec un planning prévisionnel afin de **candidater à l'appel à projet pour la mise en œuvre d'une tarification incitative de l'ADEME Occitanie** (mars 2019). Cette candidature a reçu une réponse positive en juillet 2019.

Le recrutement d'un ou d'une chargé.e de mission pour la mise en œuvre de la tarification incitative (contrat d'une durée de 3 ans) a été lancé en octobre 2019 et la sélection réalisée en décembre pour une prise de poste au 1^{er} janvier 2020.

3.7 CONNAISSANCE DES COÛTS

Dans le cadre du programme ZDZG, la CC Cœur de Garonne s'est engagée dans une démarche de connaissance des coûts selon la méthode Comptacout de l'ADEME. Cette méthode garantit une connaissance détaillée des coûts selon les flux et les étapes techniques (matrice des coûts), ce qui en fait un excellent outil pour la gestion du service.

Les matrices 2017 et 2018 ont déjà été réalisées. La matrice pour l'année 2019 n'a pas encore, à ce jour, pu être finalisée. Elle devrait être rendue début 2021.

3.8 ACTIONS DE PREVENTION MISES EN PLACE

3.8.1 Autocollant Stop-Pub

En 2019, la réalisation d'une campagne de porte-à-porte pour sensibiliser au tri a été l'occasion de distribuer les autocollants stop-pub par ailleurs disponibles à l'accueil des mairies du territoire (**Figure 15**). Un autocollant stop-pub sur sa boîte aux lettres, c'est 40 kg de déchets d'imprimés publicitaires non sollicités évités et de nombreuses ressources préservées !



Figure 15 : Autocollant stop pub

3.8.2 Promotion du compostage individuel :

L'étude de caractérisation ayant révélé une part importante de fermentescibles dans les ordures ménagères résiduelles, la C.C. Cœur de Garonne a souhaité poursuivre la campagne de promotion du compostage auprès des ménages engagée par les anciennes collectivités en proposant des composteurs individuels à tarif préférentiel (15 €) mis à disposition sur les trois déchèteries. En 2019, la CC. Cœur de Garonne a donc acquis 300 composteurs individuels de 400 L, livrés au mois de septembre 2019, et les a mis à disposition sur ces déchèteries.

Ce sont ainsi **135 composteurs** qui ont été distribués aux usagers sur l'ensemble du territoire en 2019 (pour rappel en 2018 : 23 composteurs vendus et en 2017 : 38 composteurs vendus).

CHAPITRE 4 : LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN

Un rappel des tonnages et des performances est présenté ci-dessous

Tableau 14 : Tonnages et performances à l'habitant selon les flux de déchets (année de référence, 2018 et 2019)

Flux	2010 ou 2012		2018		2019	
	Tonnages	Kg/hab.	Tonnages	Kg/hab.	Tonnages	Kg/hab.
OMR	7 740,13	248,46	7 949,07	226,51	7 718,66	218,42
Tri en mélange (BCMPJ)	954,55	30,64	1 030,66	29,37	1 020,00	28,86
Emballages (BCMP)	31,32	1,01	62,40	1,78	63,70	1,80
Papiers (J)	54,28	1,74	102,64	2,92	93,08	2,63
Verre	894,92	28,73	998,60	28,46	989,32	28,00
Refus de tri (RdT)	169,20	5,43	126,00	3,59	170,05	4,81
Déchets Verts en PAP	0,00	0,00	592,18	16,87	705,79	19,97
Tout-venant	2 528,61	76,96	2 365,78	67,41	2 404,58	68,04
Cartons	59,48	1,81	230,34	6,56	260,63	7,38
Ferrailles	284,82	8,67	413,21	11,77	420,27	11,89
D3E	268,08	8,16	356,44	10,16	369,08	10,44
Déchets verts	1 591,27	48,43	2 868,78	81,75	2 597,96	73,52
Bois	778,40	23,69	974,66	27,77	986,14	27,91
Gravats	500,00	15,22	2 418,69	68,92	2 332,95	66,02
Mobilier - DEA	0,00	0,00	472,72	13,47	499,48	14,13
DMS (Eco-DDS)	0,00	0,00	26,697	0,76	26,791	0,76
DMS (hors Eco-DDS)	48,44	1,47	21,54	0,61	25,878	0,73
Piles/Accumulateurs	1,90	0,06	2,34	0,07	2,67	0,08
Lampes et tubes	0,11	0,00	1,09	0,03	1,15	0,03
DASRI	0,34	0,01	0,40	0,01	0,37	0,01
Huiles minérales	8,77	0,27	20,86	0,59	23,50	0,66
Huile Alimentaire Usagée	0,86	0,03	0,84	0,02	1,29	0,04
Pneus	1,91	0,06	10,84	0,31	8,42	0,24
Textiles (TLC)	34,71	1,06	121,82	3,47	123,75	3,50
Radiographies médicales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Batteries	0,00	0,00	0,00	0,00	4,07	0,12
Autres Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total OMA	10116,01	310,58	10143,37	289,03	9 884,76	279,71
Total Déchèterie	6 107,69	185,89	10899,21	310,57	10794,76	305,46
Total DMA	16174,70	492,29	21042,58	599,61	20679,52	585,18
Total DMA Hors Gravats	15674,70	477,07	18623,89	530,69	18346,58	519,16
Total Enfouissement	10764,95	327,64	10440,85	297,51	10293,29	291,27
Total Recyclage	2 223,97	67,69	2 711,85	77,27	2 676,95	75,75
Total Valorisations	5 063,29	154,11	8 256,98	235,28	8 162,41	230,97

En 2019, **20 680 tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA) ont été collectés** par la CC Cœur de Garonne, dont **9 885 tonnes d’Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)**, soit respectivement **585 et 280 kg/hab./an.**

Le résultat de performance concernant les OMA est conforme à l’objectif ZDZG 2019 et compatible avec l’objectif 2022 (fixé à 264 kg/hab./an) pour peu que l’intensité de l’effort de réduction reste identique pour les 3 années à venir.

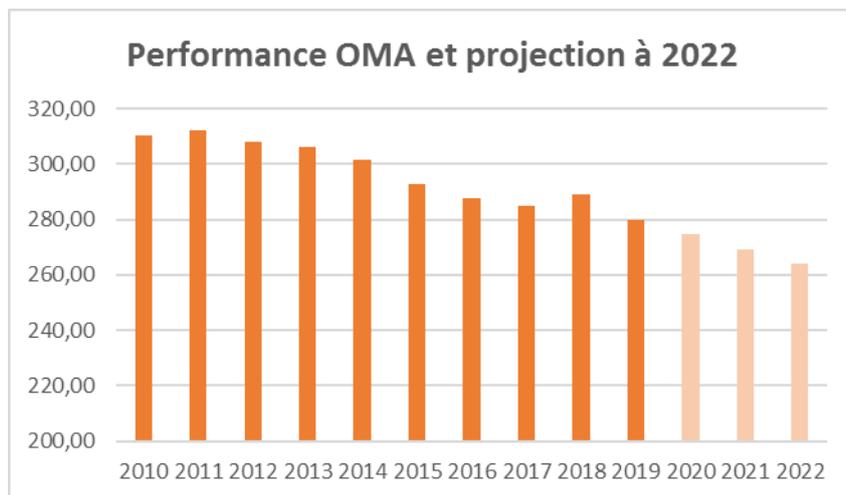


Figure 16 : Courbe d’évolution des OMA en performance à l’habitant (kg/hab./an) et projection à 2022

Le détail des flux (Figure 17), montre que ce sont bien les performances d’OMR qui ont sensiblement réduit depuis 2010 (-30 kg/hab./an) tandis que les performances des autres flux (recyclables) restent relativement stables mais faibles. Les résultats de la caractérisation réalisée en 2017 révélant une présence importante de verre et d’emballages dans les OMR, il subsiste donc encore un réel potentiel d’augmentation des performances de collecte sélective au détriment des OMR.

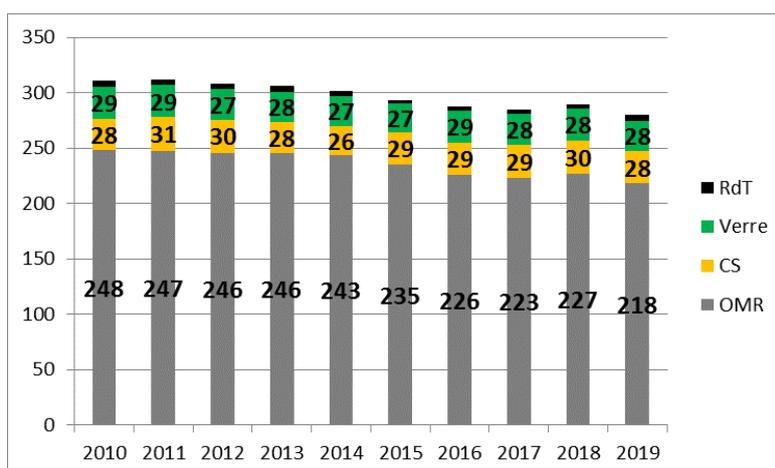


Figure 17 : Détail des flux d’OMA en performance à l’habitant (kg/hab./an) depuis 2010

Bien que les quantités de DMA aient diminuées entre 2018 et 2019 (soit -11,5 kg/hab./an), **les quantités enfouies représentent encore 291 kg/hab./an** (soit -6 kg/hab./an).

Dans le détail (**Figure 18**), on constate une nette diminution des OMR (-9 kg/hab./an) et, enfin, une tendance baissière pour les Déchets Verts (-6 kg/hab./an).

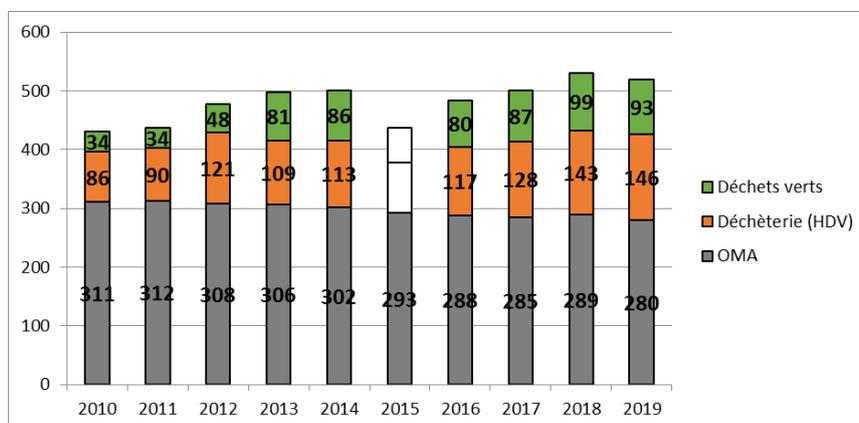


Figure 18 : Détail des flux de DMA (OMA, Déchèterie hors Déchets Verts [HDV] et Déchets Verts) en performance à l'habitant (kg/hab./an) depuis 2010

CHAPITRE 5 : LE TRAITEMENT DES DECHETS : BILAN

En ce qui concerne le recyclage et les modes de valorisation des déchets, le **Tableau 15** présente la part des différents modes de traitement (représentée graphiquement en **Figure 19**) et les pourcentages d'évolution par rapport à 2012.

Tableau 15 : Parts des différents modes de traitements (en tonnages) et évolution par rapport à 2012

	2012	2018	Evolution /2012	2019	Evolution /2012		
Enfouissement (OMR, RdT, Tout-venant)	68,46 %	56,06 %	-18,11 %	56,10 %	-18,05 %	↘	☹️
Recyclage (Recyclables Ferraille, cartons)	14,14 %	14,56 %	+2,95 %	14,59 %	+3,16 %	↗	😊
Compostage (Déchets verts)	10,12 %	18,58 %	+83,63 %	18,01 %	+77,94 %	↗	😊
Autres valorisations (D3E, DEA, TLC...)	6,96 %	10,53 %	+51,28 %	11,01 %	+58,11 %	↗	😊
Incineration Spéciale (DMS, DASRI...)	0,31 %	0,26 %	-15,82 %	0,29 %	-6,80 %	↘	😊

La part des déchets enfouis représente encore 56,10% en 2019, celle du recyclage, 14,59%. La part des déchets destinés au compostage marque le pas en 2019 (18,01%) après une progression spectaculaire depuis 2012 (+77,94%). La part des autres valorisations, qui concerne les déchets collectés dont la collecte est assurée par les éco-organismes en charge des filières de traitement (Electroménager, Mobilier, Déchets diffus spécifiques, Lampes...) progresse également (+58,11%), notamment grâce à la collecte du mobilier usagés qui se développe auprès des usagers. Il s'agit pour partie de réutilisation/réparation, de démantèlement/valorisation matière, de valorisation énergétique et enfin de stockage des déchets ultimes sur divers flux, principalement multi-matériaux (Ameublement, Electroménager, Textiles...).

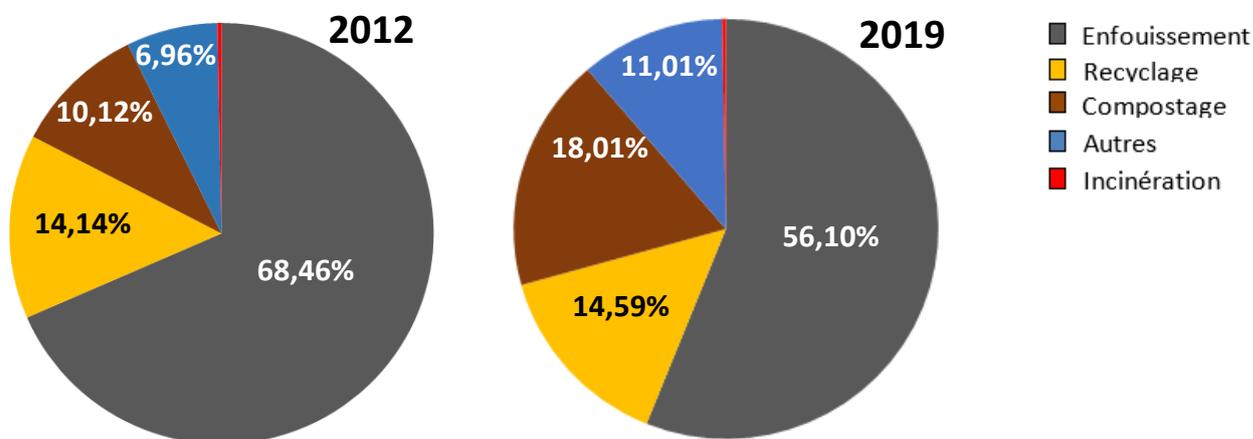


Figure 19 : Représentation visuelle des parts (en % des tonnages) des modes de traitement en 2012 et 2019

CHAPITRE 6 : LA COMMUNICATION

Le service et son équipe d'animation a réalisé en 2019 un panel d'actions visant à informer et sensibiliser les différents publics.

6.1 COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

Le journal intercommunal et le site internet ont constitué des supports de sensibilisation de choix, avec plusieurs articles publiés sur le projet ZDZG de la CC Cœur de Garonne, les consignes de tri, la prévention, le jardinage au naturel...



Figure 20 : Extraits des articles parus dans les journaux intercommunaux

6.2 DISTRIBUTION DE STOP PUB ET DE MEMO TRI

Distribution à l'occasion de toutes les manifestations du territoire, distribution dans les communes,....



Figure 21 : Memo tri et stop pub

6.3 PARTICIPATION EVENEMENTS LOCAUX, NATIONAUX ET EUROPEENS

Les ambassadrices du tri ont animé des stands lors de plusieurs manifestations culturelles et festives organisées sur le territoire (cf. **Tableau 16**). Ces actions sont plus largement développées dans le rapport annuel ZDZG 2019.

Tableau 16 : Evènements

EVENEMENTS

LOCAUX	NATIONAUX ET EUROPEENS
<ul style="list-style-type: none"> - Fête de la Nature à Cazères (26 mai) - Marché artisanal de Cazères (12 juin et 17 juillet) - Fête de la Transition (6 juillet) - 31 Notes d'été (13 juillet) 	<ul style="list-style-type: none"> - Tous au compost (du 30 mars au 14 avril) - Journée Nettoyage de la Nature (29 septembre) - Semaine Européenne de la Réduction des déchets (du 21 au 29 novembre)



Figure 22 : opération tous au compost



Figure 23 : opération laisse parler ton cœur à l'occasion de la SERD

La CC Cœur de Garonne a aussi coordonné la Journée Nettoyage de la Nature à laquelle 9 communes du territoire ont pris part (Boussens, Castelnau-Picampeau, Cazères, Gratens, Lherm, Martres-Tolosane, Rieumes, Saint-Elix-le-Château et Sainte-Foy de Peyrolières). A l'occasion de cet évènement, environ 4 tonnes de déchets abandonnés en pleine nature ont pu être collectés par près de 230 volontaires et suivre les filières de traitement adéquates.



Figure 24 : Opération nettoyyons la nature

6.4 CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LE JARDINAGE AU NATUREL

Dans le cadre de l'interdiction d'utilisation et de détention des produits phytosanitaires par les particuliers depuis le 1^{er} janvier 2019, la CC Cœur de Garonne a mené une campagne d'affichage afin de sensibiliser les administrés à cette interdiction et aux pratiques alternatives qui existent en les dirigeant vers le site www.jardiner-autrement.fr. Ces affiches ont été placées dans les lieux de vie de la communauté de communes et distribuées dans les mairies adhérentes qui se sont chargées de les afficher dans leur commune (écoles, panneaux d'affichages, locaux associatifs...). A titre d'information, les quantités de produits phytosanitaires collectés en déchèteries s'élèvent à 1,50 tonnes en 2019 (1,12 tonnes en 2018).



Figure 25 : Campagne de sensibilisation au jardinage au naturel

6.5 ANIMATIONS SCOLAIRES

Les animatrices terrain ont réalisées de nombreuses animations de sensibilisation envers les publics scolaires et périscolaires sur l'année 2019, sensibilisant plus de 500 élèves, de niveaux cycle 2 au collège principalement. Les thèmes abordaient principalement la lutte contre le gaspillage alimentaire, le compostage et le tri et le recyclage des déchets.



Figure 26 : Animation scolaire sur le thème du gaspillage alimentaire

CHAPITRE 7 : BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT

7.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement du service s'élèvent à 4 768 858,19 € pour l'année 2019 (soit 137 €/habitant), contre 4 517 723,61 € en 2018, soit une augmentation de 5,56%. Les dépenses réelles de fonctionnement (hors amortissement) sont de 4 490 813,22 € contre 4 243 530,69 € en 2018 (soit +5,83%), les principales dépenses du service correspondant aux prestations de transport et traitement des déchets (44%) et les charges de personnels (43%).

Tableau 17 : Dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2019	2018
PRESTATIONS DE TRAITEMENT DES DECHETS <i>Dont TGAP</i>	1 961 229,99 € <i>247 038,96 €</i>	1 986 281,74 € <i>250 580,40 €</i>
CHARGES DE PERSONNEL	1 916 712,68 €	1 712 541,32 €
CARBURANTS	204 180,22 €	197 431,90 €
ENTRETIEN DES VEHICULES	141 274,35 €	146 723,48 €
FONCTIONNEMENT DES LOCAUX	56 519,21 €	43 190,78 €
COMMUNICATION	9 456,96 €	
AUTRES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	151 471,62 €	100 786,29 €
INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTE	49 968,19 €	56 575,18 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	278 044,97 €	274 192,92 €
TOTAL	4 768 858,19 €	4 517 723,61
<i>Hors Dotation aux amortissements</i>	<i>4 490 813,22 €</i>	<i>4 243 530,69 €</i>

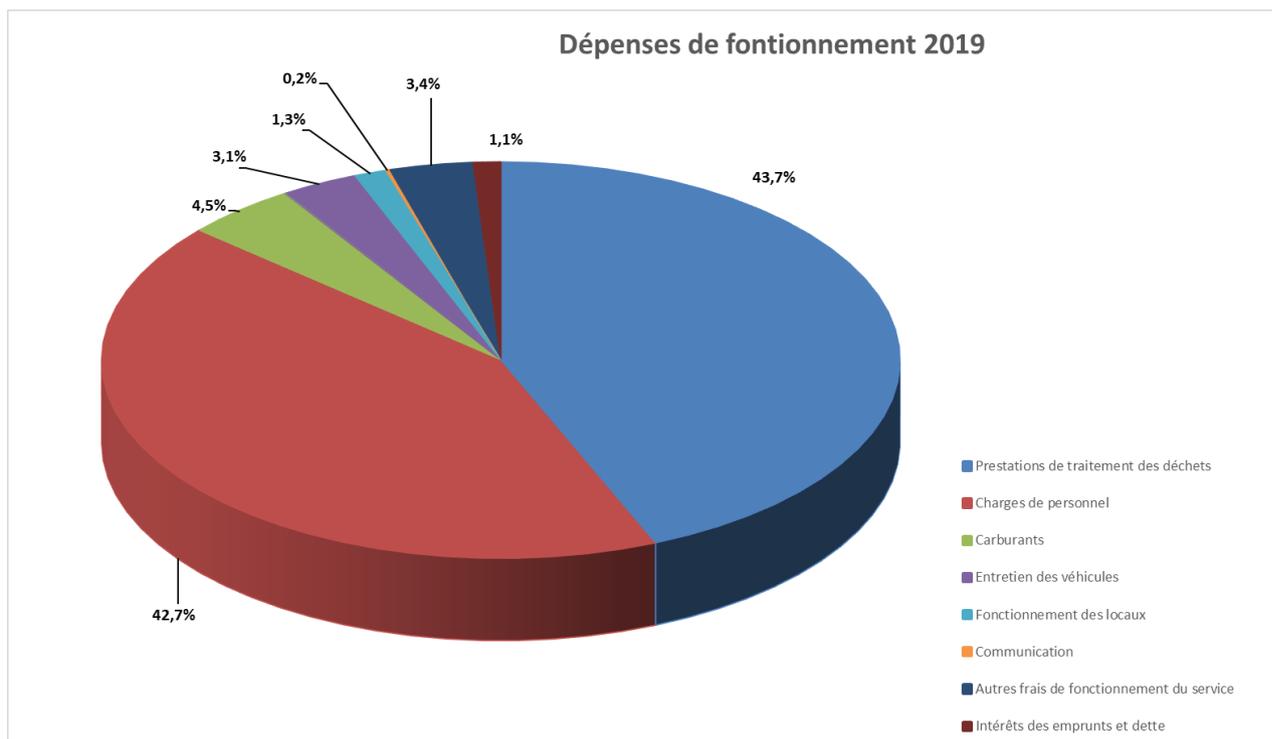


Figure 27 : répartition des dépenses de fonctionnement

Le **Tableau 18** présente les principaux prestataires du service, les sommes versées sur l'année 2019 dans le cadre des prestations effectuées et le type de contrat correspondant liant la collectivité et le prestataire.

Tableau 18 : principaux prestataires du service

MONTANT DES PRINCIPALES PRESTATIONS	2019	Type de contrat
SYSTEM / SIVOM ST GAUDENS (TRANSPORT/TRAITEMENT OMR+RSHV+CARTONS+TOUT-VENANT)	1 710 490,08 €	Adhésion syndicat
SARL GAJAN (TRANSPORT/TRAITEMENT DECHETS VERT + BOIS)	116 861,26 €	Marché de prestation
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE (TRANSFERT OMR ET BCMPJ + ENFOUISSEMENT GRAVATS)	59 332,52 €	Convention de prestation
EOVAL (TRANSPORT/TRAITEMENT DDS HORS ECODDS)	38 422,08 €	Marché de prestation

7.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement du service totalisent 4 567 898,21 € (soit 131,92 €/habitant), en notant toutefois que l'intégralité des soutiens relatifs à la collecte sélective n'a pas été versé entièrement. La majeure partie des recettes provient de la TEOM (86,5%).

Le service aux professionnels (RS et facturation déchèterie) accuse une diminution du fait que la RS n'a été facturée que de janvier à juin en 2019 (la facturation 2020 débute au 1^{er} juillet 2019 jusqu'au 30 juin 2020) suite à la modification de la période de facturation ; de fait, la comparaison avec l'année 2018 (année complète) est biaisée.

Tableau 19 : Recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2019	2018
SOUTIENS ET RACHATS <i>(ECO-ORGANISMES ET REPRENEURS)</i>	412 688,74 €	458 075,65 €
SERVICE AUX PROFESSIONNELS <i>(RS ET FACTURATION DECHETERIE)</i>	62 346,92 €	126 629,35 €
FISCALITE <i>(TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES)</i>	3 949 846,00 €	3 823 012,00 €
AIDES ET SUBVENTIONS <i>(ADEME...)</i>	50 429,95 €	76 434,18 €
REMBOURSEMENTS SUR PERSONNELS <i>(ARRETS MALADIE)</i>	89 959,03 €	49 130,21 €
AUTRES RECETTES <i>(DIVERS)</i>	2 627,57 €	10 377,02 €
TOTAL	4 567 898,21 €	4 545 886,41 €

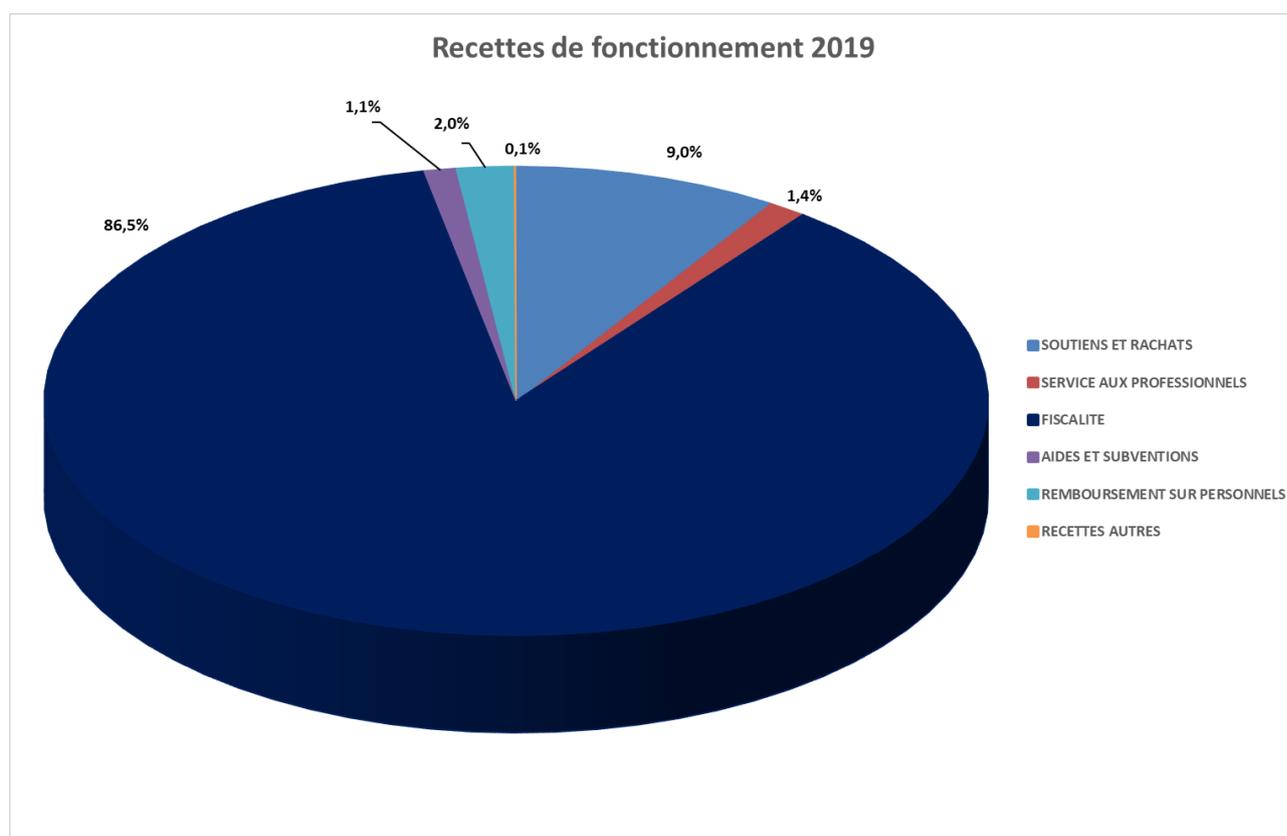


Figure 28 : répartition des recettes de fonctionnement

Les recettes de rachat de matériaux chutent compte tenu de l'effondrement des prix de revente. Malgré l'augmentation des tonnages enregistrée entre 2019 et 2018 (+3,39%), les recettes financières associées s'élèvent à **126 829,27 €** (contre 160 437,08 € en 2018), soit – 20,95% par rapport à l'année précédente.

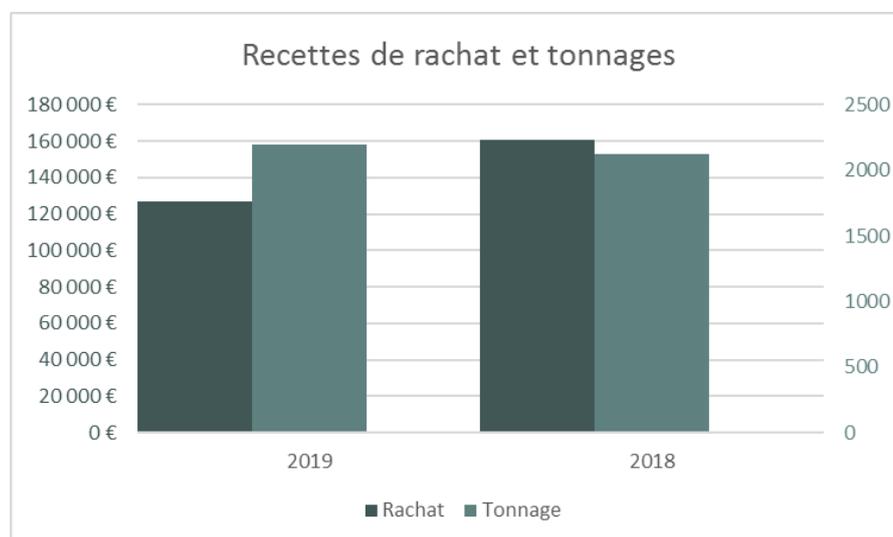


Figure 29 : évolution recettes de rachat et tonnages

7.3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2019, le montant des dépenses d'investissement s'élève à 127 393,03 €. L'essentiel des dépenses d'investissement réalisées a permis d'effectuer des travaux d'aménagement/réparation des déchèteries (51 880,07 €), d'équiper les locaux (10 380,00 €), notamment avec l'achat de nettoyeurs haute pression pour nettoyer les bennes de collecte, d'acheter **un nouveau véhicule** pour le nettoyage des points d'apport volontaire **et un caisson pour le camion polybenne** (40 565,36 €) et **des conteneurs de collecte** (24 567,60 €).

Tableau 20 : Dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2019	2018
AMENAGEMENT DECHETERIE	51 880,07 €	2 964,00 €
ÉQUIPEMENT DES LOCAUX	10 380,00 €	3 196,80 €
ACHAT DE CONTENEURS	24 567,60 €	55 688,16 €
ACHAT DE VEHICULES ET ENGIN	40 565,36 €	169 382,69 €
SYSTÈME COMPTAGE DE BACS	0 €	10 068,00 €
REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	0 €	15 937,84 €
MISE A JOUR DES SUBVENTIONS	104 101,06 €	0 €
TOTAL	231 494,09 €	257 237,49 €

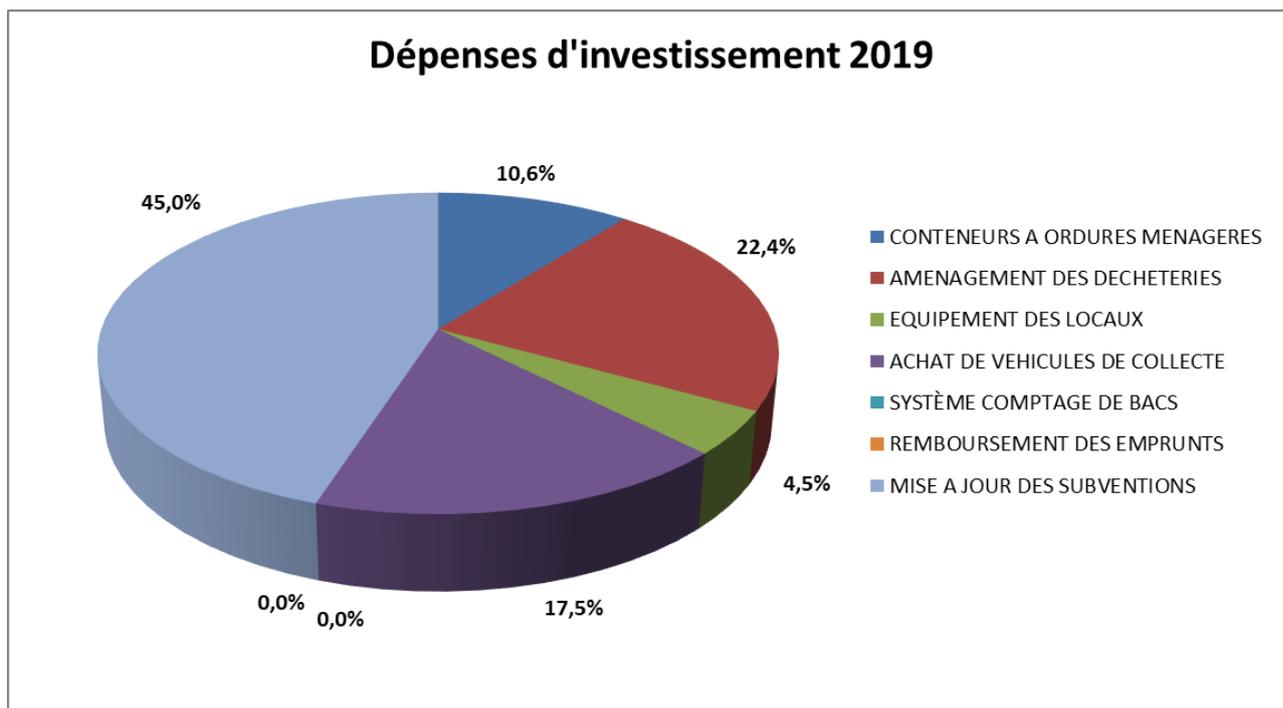


Figure 30 : répartition des dépenses d'investissement

7.4 RECETTES D'INVESTISSEMENT

La collectivité a bénéficié d'une mise à jour des subventions du conseil départemental (29 547,45 €) ainsi que celles de l'état (74 553,61 €). Enfin, la dotation aux amortissements représente un montant de 278 044,97 €.

Tableau 21 : Recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2019	2018
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	278 044,97 €	274 192,12 €
SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES	29 547,45 €	6 970,00 €
SUBVENTIONS	74 553,61 €	10 000,00 €
AUTRES	0,00 €	1 300,00 €
TOTAL	382 146,03 €	292 462,12 €

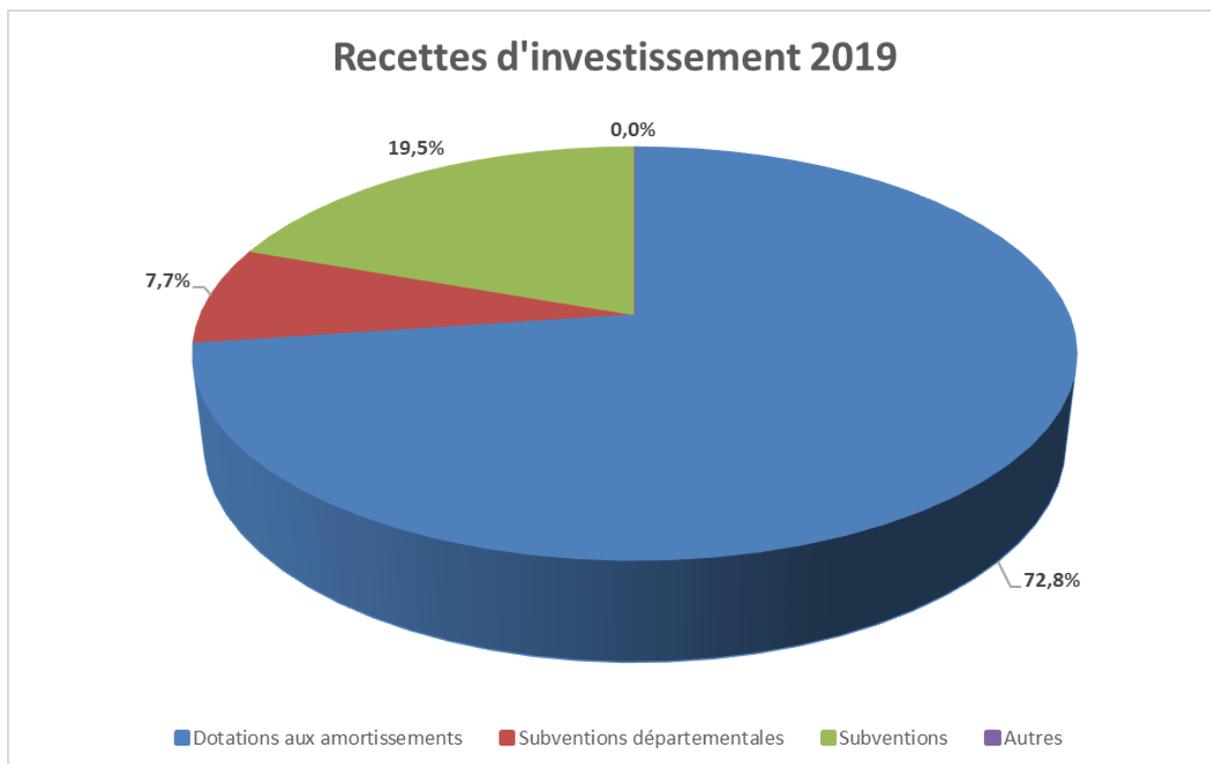


Figure 31 : répartition des recettes d'investissement

7.5 COUTS DU SERVICE

Le SPGD représente un coût aidé TTC de 4 082 342 € pour 21 042,58 tonnes collectées et traitées. Le coût aidé par habitant est de 113,46 € HT.

Tableau 22 : coûts du service

COUTS AGREGES	HT	TTC
Coût complet	4 463 210 €	4 563 633 €
Coût aidé	3 981 919 €	4 082 342 €
€/HABITANT	HT	TTC
Coût complet	127,18 €	130,04 €
Coût aidé	113,46 €	116,33 €
€/TONNE	HT	TTC
Coût complet	212,10 €	216,87 €
Coût aidé	189,23 €	194,00 €

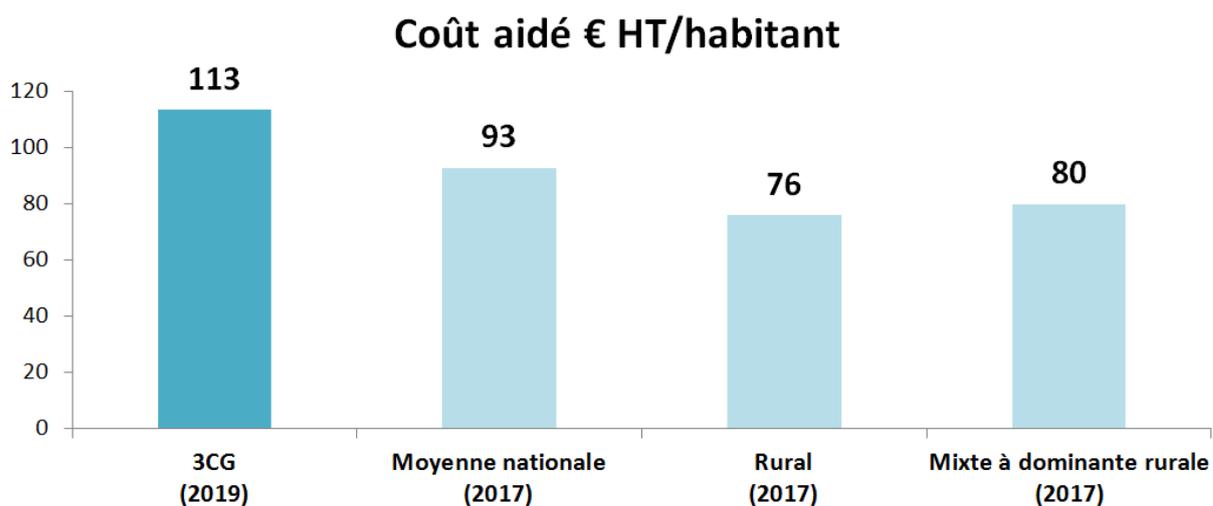


Figure 32 : comparaison coût du service

Globalement les coûts sont plus élevés que les moyennes nationales et soulignent des potentiels d'optimisation qui doivent être mis en œuvre (réduction de fréquence de collecte, maîtrise des coûts...).

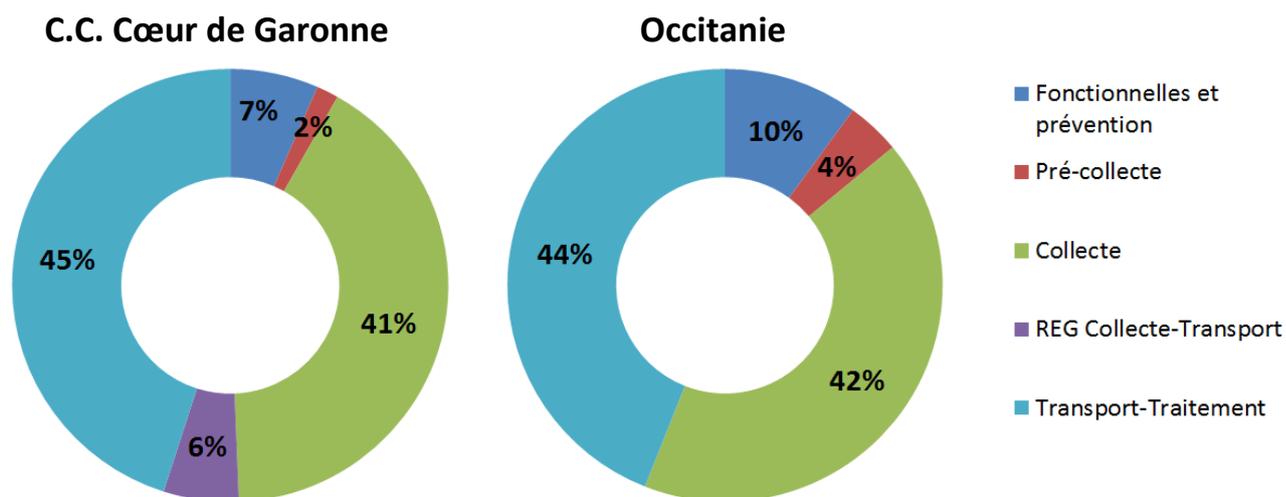


Figure 33 : répartition couts par étape technique et comparaison Occitanie

Les étapes techniques de collecte, transport et traitement concentrent 92% du cout aidé HT contre seulement 86% en moyenne en Occitanie.

CHAPITRE 8 : LES PROJETS

La communauté de communes Cœur de Garonne, dans le cadre de son programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG), a initié différents projets dont la mise en œuvre se déroulera sur plusieurs années :

- ✓ Mise en place des nouvelles tournées de collecte optimisées : plus modernes, plus sécurisées, plus écologiques.
- ✓ Mise en place d'un service de broyage des déchets verts, à destination des communes et des habitants du territoire.
- ✓ Préparation, puis mise en œuvre d'une redevance incitative : un nouveau système de facturation plus équitable basé sur la production de déchets et non plus sur la valeur locative du logement (mise en place effective en 2023).

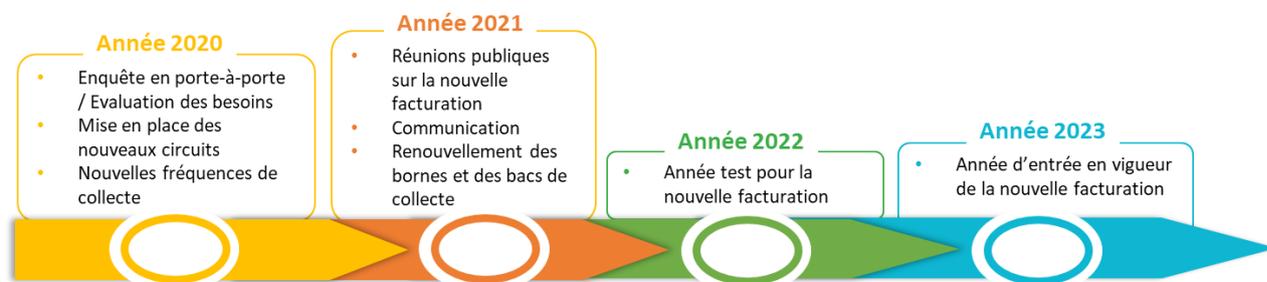


Figure 34 : calendrier déploiement redevance incitative

Annexe

Table des figures

<i>Figure 1 : Limites administratives, nombre d'habitants et densité de population des communes du territoire de la CC Cœur de Garonne.....</i>	<i>6</i>
<i>Figure 2 : Organigramme du service de gestion des déchets</i>	<i>7</i>
<i>Figure 3 : Organisation des services de collecte des OMA et Déchèteries en deux secteurs géographiques.....</i>	<i>9</i>
<i>Figure 4 : Modalités de collecte des OMR sur les communes de la CC Cœur de Garonne</i>	<i>12</i>
<i>Figure 5 : Modalités de collecte des Recyclables Secs (Emballages légers et Papiers) sur les communes de la CC Cœur de Garonne.....</i>	<i>12</i>
<i>Figure 6 : Fréquences de collecte des OMR sur les communes de la CC Cœur de Garonne</i>	<i>15</i>
<i>Figure 7 : Fréquences de collecte des Recyclables Secs (Emballages légers et Papiers) sur la CC Cœur de Garonne</i>	<i>15</i>
<i>Figure 8 : Destinations de traitement des différents flux collectés</i>	<i>16</i>
<i>Figure 9 : Positionnement des déchèteries sur le territoire.....</i>	<i>18</i>
<i>Figure 10 : Filières de traitement et valorisation des différents flux de déchèterie</i>	<i>20</i>
<i>Figure 11 : Objectifs ZDZG de la CC Cœur de Garonne</i>	<i>25</i>
<i>Figure 12 : Caractérisation des ordures ménagères 2017.....</i>	<i>27</i>
<i>Figure 13 : Calendrier relatif à l'élaboration du PLPDMA en 2018 et 2019</i>	<i>28</i>
<i>Figure 14 : Planning prévisionnel de mise en œuvre du service de broyage de la CC Cœur de Garonne</i>	<i>31</i>
<i>Figure 15 : Autocollant stop pub</i>	<i>33</i>
<i>Figure 16 : Courbe d'évolution des OMA en performance à l'habitant (kg/hab./an) et projection à 2022.....</i>	<i>35</i>
<i>Figure 17 : Détail des flux d'OMA en performance à l'habitant (kg/hab./an) depuis 2010.....</i>	<i>35</i>
<i>Figure 18 : Détail des flux de DMA (OMA, Déchèterie hors Déchets Verts [HDV] et Déchets Verts) en performance à l'habitant (kg/hab./an) depuis 2010.....</i>	<i>36</i>
<i>Figure 19 : Représentation visuelle des parts (en % des tonnages) des modes de traitement en 2012 et 2019.....</i>	<i>37</i>
<i>Figure 20 : Extraits des articles parus dans les journaux intercommunaux</i>	<i>38</i>
<i>Figure 21 : Memo tri et stop pub.....</i>	<i>39</i>

<i>Figure 22 : opération tous au compost.....</i>	39
<i>Figure 23 : opération laisse parler ton cœur à l'occasion de la SERD.....</i>	40
<i>Figure 24 : Opération nettoyons la nature</i>	40
<i>Figure 25 : Campagne de sensibilisation au jardinage au naturel</i>	41
<i>Figure 26 : Animation scolaire sur le thème du gaspillage alimentaire</i>	42
<i>Figure 27 : répartition des dépenses de fonctionnement.....</i>	44
<i>Figure 28 : répartition des recettes de fonctionnement.....</i>	45
<i>Figure 29 : évolution recettes de rachat et tonnages.....</i>	46
<i>Figure 30 : répartition des dépenses d'investissement.....</i>	47
<i>Figure 31 : répartition des recettes d'investissement.....</i>	48
<i>Figure 32 : comparaison coût du service</i>	49
<i>Figure 33 : répartition couts par étape technique et comparaison Occitanie.....</i>	50
<i>Figure 34 : calendrier déploiement redevance incitative</i>	51

Table des Tableaux

<i>Tableau 1 : Principales caractéristiques du territoire de la CC Cœur de Garonne.....</i>	5
<i>Tableau 2 : Répartition du parc de véhicules assurant la collecte et le transport réalisés en régie.....</i>	8
<i>Tableau 3 : Données relatives à l'apport volontaire sur la CC Cœur de Garonne en 2019.....</i>	13
<i>Tableau 4 : Fréquence de collecte et code associé</i>	14
<i>Tableau 5 : Données relatives au porte à porte sur la CC Cœur de Garonne</i>	17
<i>Tableau 6 : Modalités de facturation des artisans en déchèterie</i>	19
<i>Tableau 7 : Déchets occasionnels acceptés sur les déchèteries de la CC Cœur de Garonne</i>	19
<i>Tableau 8 : Jours et horaires d'ouvertures des déchèteries de la CC Coeur de Garonne.....</i>	20
<i>Tableau 9 : Synthèse des informations concernant la collecte et le traitement en fonction des flux ...</i>	22
<i>Tableau 10 : Années de référence pour les flux d'OMA et de DMA.....</i>	25
<i>Tableau 11 : Valeur de l'indice 2019, calculé sur la base des tonnages et des performances à l'habitant (avec rappel des valeurs 2018).</i>	26
<i>Tableau 12 : Axes de travail du PLPDMA.....</i>	29

<i>Tableau 13 : Calendrier de mise en œuvre des actions du PLPDMA</i>	<i>29</i>
<i>Tableau 14 : Tonnages et performances à l'habitant selon les flux de déchets (année de référence, 2018 et 2019)</i>	<i>34</i>
<i>Tableau 15 : Parts des différents modes de traitements (en tonnages) et évolution par rapport à 2012</i>	<i>37</i>
<i>Tableau 16 : Evènements</i>	<i>39</i>
<i>Tableau 17 : Dépenses de fonctionnement</i>	<i>43</i>
<i>Tableau 18 : principaux prestataires du service</i>	<i>44</i>
<i>Tableau 19 : Recettes de fonctionnement</i>	<i>45</i>
<i>Tableau 20 : Dépenses d'investissement</i>	<i>46</i>
<i>Tableau 21 : Recettes d'investissement</i>	<i>47</i>
<i>Tableau 23 : coûts du service</i>	<i>49</i>